

Université Lille III Charles de Gaulle

UFR LETTRES MODERNES

**Mémoire pour l'obtention du Master 2
Interprétariat Langue des Signes Française - Français**

Présenté par :

Clémence Vendé

Seconde peau de l'interprète : (l')uniforme ?

Directeur de recherche :

Annie Risler

Pénélope Houwenaguel

Septembre 2010

Clothes have made Men of us ; they are threatening to make Clothes-screens of us.

Carlyle
Sartor Resartus,

Les vêtements ont fait de nous des hommes ; ils risquent de faire de nous des portemanteaux.

Remerciements

En premier lieu, je tiens à remercier mes directrices de mémoire : Annie Risler et Pénélope Houwenaguel qui m'ont suivie et conseillée dès le début de mes recherches.

Merci également aux interprètes qui ont bien voulu prendre un peu de leur temps pour être interrogées.

Je tiens enfin à remercier toutes les personnes qui, d'une façon ou d'une autre, m'ont aidée pour ce mémoire.

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Introduction | 4 |
| 1- Le vêtement | 7 |
| 1.1 Moyen d'identification | 7 |
| 1.1.1 L'être et le paraître | 7 |
| 1.1.2 Imposé par la société ? | 9 |
| 1.2 La communication non-verbale | 10 |
| 1.2.1 La ou les communications non verbales | 11 |
| 1.2.2 Identité et appartenance sociale | 12 |
| 1.2.3 L'appartenance d'un individu à un groupe | 13 |
| 1.2.4 Les codes vestimentaires | 14 |
| 1.3 Le vêtement de travail | 16 |
| 2- La seconde peau des interprètes | 22 |
| 2.1 Une singularité ? | 23 |
| 2.1.1 L'uniforme selon les interprètes | 24 |
| 2.1.2 Le vêtement de travail selon les interprètes | 24 |
| 2.2 Les caractéristiques | 26 |
| 2.2.1 Le respect | 27 |
| 2.2.2 Neutralité ou transparence ? | 29 |
| 2.2.3 Les situations spécifiques | 32 |
| 2.3 La pression | 34 |
| 2.3.1 L'origine | 34 |
| 2.3.2 Les causes | 35 |
| 2.3.3 Les conséquences | 37 |
| 2.3.4 Des exemples concrets | 38 |
| 3- Les cas particuliers : l'uniforme | 40 |
| 3.1 La blouse blanche..... | 42 |
| 3.2 Concernant le syndrome d'Usher | 49 |
| 3.3 L'uniforme au quotidien ? | 53 |
| 3.3.1 Les normes | 53 |
| 3.3.2 Les codes de pratique vestimentaire | 57 |
| 3.3.3 Les sanctions | 59 |
| Conclusion | 61 |
| Bibliographie | 63 |
| Annexes | 65 |

Introduction

Les navigateurs du XV^{ème} siècle qui ont découvert d'autres peuples s'étonnaient de leur nudité. Dans certaines civilisations, être nu est naturel. La peau est l'enveloppe naturelle de l'être humain. Elle est la première peau. Il existe également une seconde peau : le vêtement. Celui-ci est un aménagement du corps sur le corps. Le fait de se vêtir est somme toute quelque chose de culturel. Se vêtir relève donc d'un acte volontaire. Volontaire, parce qu'il est d'usage dans nos sociétés occidentales. C'est au travers d'un aspect sociologique que j'aimerais m'intéresser au vêtement de travail de l'interprète Langue des Signes Française (désormais LSF) - Français.

Ce sujet s'articule autour de la notion de vêtement de l'interprète et de son vêtement professionnel. Les interprètes sont confrontés indirectement à ce sujet de par leur métier. Sa particularité est qu'il utilise le canal visuo-gestuel. Ce n'est pas le seul métier qui utilise ce canal. Il est vrai. Toutefois, ce vêtement peut gêner les interlocuteurs présents. De plus, notre tenue nous présente aux autres. Les interprètes sont des travailleurs de la langue mais de « terrain ». Ils sont en contact avec des usagers qui sont, avant tout, des personnes.

A présent, regardons de plus près cette thématique. Posons-nous la question : qu'est-ce que le vêtement ? Selon le dictionnaire le Petit Robert, les vêtements sont « des objets fabriqués pour couvrir le corps humain, le cacher, le protéger, le parer ¹ » (Petit Robert, s.v., vêtement). C'est la définition la plus courante. Toutefois, se limiter seulement à cette définition nous semble restrictif. Regardons de plus près les synonymes qui s'y rattachent. Nous trouvons : habit, tenue, toilette, habillement, costume, uniforme ... Autant de choix nous semble compliqué. Pour autant, « on les emploie le plus souvent indistinctement : la tenue de soirée est un habit, c'est-à-dire un costume de cérémonie ou vêtement habillé ² ». Il nous faut les définir un par un. Nous avons vu la définition du vêtement. Il provient du verbe vêtir. Donc, ce qui couvre le corps. Commençons par l'habit. Comme le montre M-A. Descamps, « l'habit a un sens restrictif : c'est le vêtement du tronc. Il s'oppose donc à tous ses accessoires : chaussure, chaussette, linge de corps, chemise, cravate etc ³ ». Le costume est typique de quelque chose. C'est la manière de se vêtir propre à un pays, une époque, une condition... Il est soumis à une coutume. Regardons la toilette. C'est une parure auprès de la société. On se vêt de ses beaux habits pour se montrer en public. La tenue, quant à elle, est « l'ensemble des

1

Dictionnaire Le Petit Robert (1984), Paris. p. 2085.

2

Descamps M-A. (1972), *Le nu et le vêtement*, Éditions Universitaires, Paris, p.17.

3

Ibid, p.17.

vêtements et des accessoires qui constituent un habillement particulier (à une profession, à une activité quelconque) »⁴. L'uniforme est un habit imposé pour un groupe. Un règlement en définit la couleur, la forme et le tissu etc. Il peut être obligatoire. Maintenant que le vêtement a été défini, regardons ses fonctions.

L'homme utilise le vêtement car il lui est indispensable. M.L. Pellegrin (1985) l'explique en indiquant que « contrairement aux autres mammifères, l'homme, de la naissance à la mort, n'est pas protégé ». Pour ce faire, l'homme doit se vêtir. Il prend une deuxième peau et ainsi protège son corps. Il le protège du monde extérieur. Les intempéries surviennent, l'homme se vêt pour se protéger. Il le protège aussi des autres qui sont autour de lui. L'homme a ce corps qu'il dévoile ou non aux personnes qu'il rencontre. Cette protection vestimentaire est, dans notre culture, indispensable. En définitive, « le vêtement protège la pudeur »⁵.

Le vêtement est également fait pour « se distinguer des autres et se conformer aux autres »⁶. Il est vrai que nous sommes sensibles au regard d'autrui. « Notre manière d'habiter notre corps, en habitant nos vêtements, laisse émerger le plus intime, le plus occulte, nous permettant en retour d'être objet du regard de l'autre. Et c'est ce regard porté sur moi qui, en retour, peut modifier la vision que j'ai de moi »⁷. F. Vincent-Ricard expose ci-dessus sa vision. L'homme s'habille, se vêt, se pare pour être regardé par l'autre. Ce regard de l'autre, l'homme y est confronté quotidiennement. Chaque choix est réfléchi. Même si cela ne nous satisfait pas, nous nous conformons aux attentes que les autres portent sur notre tenue.

D'autre part, le vêtement est langage. Y. Delaporte précise : «[...] la communication par l'intermédiaire du vêtement est réciproque : elle se produit au sein d'une communauté où chacun remplit les deux rôles, celui d'émetteur et celui de récepteur »⁸. Chaque membre d'une société communique avec l'autre également par sa tenue vestimentaire.

⁴ Dictionnaire Le Petit Robert (1984), Paris, p.1944.

⁵ Jouet J. (juin 1991), « Ce que la mode dit de la société », *Société magazine*, n°15, pp 13-16.

⁶ Cellerin C. (1985), *Approche méthodologique des représentations sociales appliquée au vêtement chez les jeunes*, Mémoire UCO IPSA, Angers, p.1.

⁷ Vincent-Ricard F. (1986), « Quand le jersey se nomme désir, le chemisier épouse le corps et le pull colle à la peau », *Autrement- L'intime protégé, dévoilé, exhibé*, n°81, pp 141 – 146.

⁸ Delaporte Y. (1980), « Le signe vestimentaire », *L'homme*, Éditions EHESS n°20, pp 109-142.

Selon O. Blanc : « Ce que fait le vêtement, c'est de permettre à l'individu d'endosser un personnage par l'intermédiaire d'une apparence qui transforme son corps réel et en révèle l'essence ; c'est lui permettre d'incarner une fonction dont le vêtement est le signe visible »⁹ . Se vêtir est donc une « prise de parole ». Par lui, l'homme se dote d'une identité, d'un nom. Mais, s'ajoute à cela la loi du vivre ensemble. Par la force des choses, nous sommes contraints de nous accommoder à la coutume de la majorité. Pourtant, dans cette masse, des corps de métiers peuvent être distincts. Ils y arrivent par l'uniforme qu'ils portent. L'uniforme permet de classer l'individu dans son rôle social. C'est sa valeur signalétique forte qui permet de le reconnaître. En reprenant cette démonstration, il va sans dire que l'interprète ne porte pas d'uniforme. La plupart du temps il se conforme à la situation d'interprétation. Il respecte¹⁰ les personnes pour lesquelles il interprète, puisque dans son travail, le regard des autres est toujours présent. C'est donc une tenue de travail que l'interprète revêt. Cependant, dans certaines situations d'interprétations, l'interprète doit être repérable. C'est le cas en conférence. Avant que celle-ci ne commence, il est possible de distinguer(repérer) facilement les interprètes. La plupart du temps, ils sont vêtus de manière sombre. Il s'agit ici de la majorité. Pour les interprètes de pigmentation foncée, leurs vêtements seront clairs et ce, afin de pouvoir contraster avec leur carnation.

Mon avis est le suivant : pour la majorité des interprètes LSF-Français se conformer va de soi avec le métier. C'est un vêtement de travail dont ils se vêtent. Mais, celui-ci peut tendre à disparaître lorsque les interprètes doivent être identifiables d'un plus grand nombre. En situation de conférence, les interprètes se voient obligés de mettre un uniforme. Cet uniforme est conforme au style propre à chacun et cependant tous sont très proches. Ce n'est pas un uniforme fourni par le métier à l'interprète , mais bien l'interprète qui fournit son uniforme au métier. L'interprète utilise comme langage son vêtement de travail car « ce qui distingue les vêtements et leur donne un sens, c'est l'utilisation qui en est faite »¹¹ .

Ma problématique est celle-ci : « En fonction de la situation d'interprétation, comment et pourquoi l'interprète en Langue des Signes Française-Français se conforme-t-il au « moule vestimentaire » imposé par les codes et normes du métier ? L'interprète se vêt-il d'un uniforme ?

Au travers de ce mémoire seront abordées différentes parties. Le vêtement sera en premier lieu

9

Blanc O. (2009), *Vivre habillé*, Klincksieck, Paris, p.34.

10

Par le terme respect est impliqué la notion de tenue décente.

11

Blanc O. (2009), *Vivre habillé*, Klincksieck, Paris, p.54.

défini. Puis, nous verrons quelle est la seconde peau des interprètes. En dernier lieu, c'est l'uniforme qui sera questionné.

1- Le vêtement

1.1 Moyen d'identification

Les vêtements sont ce que nous sommes. Ils indiquent à notre entourage qui nous sommes. Pour cela, nous nous affichons. Par notre tenue, nous montrons ce que nous voulons dévoiler. C'est en ce sens que nous analyserons le paraître. Combien de personnes extériorisent leur vraie personnalité ? Nous nous affichons rarement tels que nous sommes car le regard des autres est omniprésent. Nous y sommes soumis. Non seulement nous nous plions aux normes sociales et vestimentaires, mais de plus, elles ne sont pas forcément en accord avec ce que nous sommes. Nous nous y plions plus ou moins, puisque nos vêtements sont vecteurs de lien social.

1.1.1 L'être et le paraître

Nos apparences agissent sur nos relations interpersonnelles. Elles influencent nos conduites et celles des autres. Il est possible de changer, de modifier, de cacher, de jouer, d'exposer notre corps de multiples façons grâce aux vêtements.

Une personne se « dévoile » de par son aspect extérieur. Nous saurons de quel sexe elle est, quelle est son origine. Ses tenues seront aussi un vecteur d'informations. Bien sûr, il serait plus agréable pour nous-mêmes d'affirmer que nous créons des rapports avec les autres grâce aux nombreuses discussions. Toutefois, cette situation semble plutôt rare.

« Les informations extérieures, de l'ordre de l'apparence sont souvent ces premières ou seules informations que nous obtenons d'une personne ; nous les utilisons donc pour effectuer nos jugements – les relations interpersonnelles étant en rapport avec cette activité préalable du jugement »¹²

C'est pourquoi le paraître, par nos tenues, est fortement codifié. Nous gardons une trace de nos propres représentations. « Le vêtement est le premier outil qui reste fixé sur le corps »¹³, nous indique M.A. Descamps. Nous apparaissions aux autres avec nos tenues. De nos rencontres, nous gardons en tête les vêtements qu'elles portaient. C'est la mémoire visuelle qui est sollicitée. Non seulement c'est le premier élément que nous dévoilons, mais nous n'y sommes pas indifférents.

« C'est comme si l'étoffe prolongeait naturellement le corps [...] »¹⁴.

12

Bourcereau C. (1994), *Influence de l'apparence vestimentaire et du sexe d'une personne sur le jugement et le comportement d'autrui*, Mémoire, UCO Angers IPSA, p1.

13

Descamps M.A. (1972), *Le nu et le vêtement*, Éditions Universitaires, Paris, p.22.

14

Bell Q.(1992), *Mode et société. Essai sur la sociologie du vêtement*, PUF, Paris, p.18.

Nous pensons le vêtement comme mode de vie. L'homme consacre du temps et de l'argent à son apparence corporelle « sans doute à cause des messages qu'elle véhicule à propos des individus dans un contexte où peu d'informations sont disponibles (rencontres nombreuses mais éphémères)¹⁵ ». C'est un besoin individuel. L'homme s'habillera en fonction des événements de la journée auxquels il assistera. C'est un « besoin collectif toujours renaissant : habiller et parer le corps »¹⁶. L'homme se vêt tous les jours. Lorsqu'il est en contact avec ses pairs, il est confronté à tous ces vêtements. Nos comportements, nos conduites vestimentaires influencent et sont influencées par les attitudes de nos pairs. Ce besoin de parer et vêtir notre corps est insufflé par les productions et les activités intenses autour de la tenue. « Il se décline en de multiples interrogations individuelles, sur les circonstances d'une journée à venir, les possibles intempéries et -surtout- l'image que nous allons donner »¹⁷. Ces questions apparemment futiles nous paraissent cependant importantes. Avant de sortir, nous savons que nous allons nous exposer au regard de l'autre. Il nous faut choisir entre nos différentes tenues. Nous pensons que ce « paraître » nous est naturel. Mais, « s'il nous échappe parfois, c'est parce qu'à force d'en user nous prenons pour naturel ce qui relève en réalité du choix, au motif qu'il est constamment répété »¹⁸.

Revenons à présent sur la notion de paraître.

« le paraître n'est, en quelque sorte, que le reflet de l'être. Le vêtement est l'expression d'une « vente symbolique du soi ». Il n'est pas seulement l'expression du paraître, il est surtout un protocole de situations et de conduites, c'est une « manière d'être » et un mode de vie »¹⁹.

Le vêtement est un objet de transition. Il se met et s'impose entre le corps et l'autre. Il a le pouvoir de marquer des limites. Limites volontaires ou involontaires qui sont dictées. Car notre but est bien de nous préserver. Une deuxième approche constatée est celle d'attirer l'attention. « Jeu de l'intime, du « je » qui permet de se reconnaître dans le regard de l'autre »²⁰. Nous devons répondre à ces deux attitudes opposées et absurdes. Nous nous préservons des autres avec des vêtements qui

¹⁵ Maisonneuve J. & Bruchon-Schweitzer M. (1981), *Modèles du corps et psychologie esthétique*, PUF, Paris, p. 62.

¹⁶ Pellegrin N. (2007), *Des habits et nous. Vêtir nos identités*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, p.12.

¹⁷ Ibid, p.12.

¹⁸ Ibid, p.12.

¹⁹ Najjar S. (1995), « Comportement vestimentaire et identification au pluriel », *Société*, n°50, pp 399-406.

²⁰ Vincent-Ricard F. (1986), « Quand le jersey se nomme désir, le chemisier épouse le corps et le pull colle à la peau », *Autrement- L'intime protégé, dévoilé, exhibé*, n°81, pp 141-146.

nous protègent, nous cachent. En même temps, nous voulons que l'autre nous regarde. Nous mettons des tenues plus extravagantes. Ce vêtement est « tourné vers le regard de l'autre, il marque les limites protégeant notre intériorité ; il symbolise le pouvoir de conquérir »²¹ .

L'autre, les autres, la société dans son ensemble, ne nous imposent-ils pas une façon de nous vêtir ? Peut-on parler d'être ? Nous nous vêtons de tenues identiques pour la majeure partie d'entre nous.

1.1.2 Imposé par la société ?

Chaque société se reconnaît par ses différences. Les tenues vestimentaires sont un paramètre à prendre en compte. « Le vêtement est la peau artificielle, il est signe de culture »²² . Si nous nous retrouvons à l'autre bout du monde, nous nous sentirons mal à l'aise. Nos propres vêtements seront inappropriés. Une tenue est adaptée lorsque toutes les autres personnes se vêtent comme nous. Le modèle vestimentaire est culturel. Grâce à nos vêtements, nous pouvons nous identifier à notre société ou du moins à un groupe dans notre société.

Partant du principe que le vêtement a une vertu identitaire, est-ce nous qui appartenons à un groupe donné ou les vêtements qui nous permettent d'appartenir à un groupe ? « Le comportement vestimentaire est un moyen d'identification, par excellence »²³ . Le vêtement nous déclare : par ce vêtement, j'appartiens à ce groupe. Chaque tenue joue un rôle de repère. Les membres de la société connaissent l'identité de la personne à travers sa tenue.

Ce vêtement qui nous identifie, peut à l'excès nous « coller » à la peau. Il arrive que nous ne pouvons nous défaire de son « emprise ». « Il est l'habit avec lequel on s'identifie au point de ne pouvoir s'en séparer, le vêtement qui colle à la chair. Il s'est si bien incrusté en nous que l'on est devenu lui »²⁴ . Habillé par lui, nous ne sommes plus qu'un rôle social. Sans lui, nous ne sommes plus rien. « Bien des gens s'étant identifiés à leur vêtement ne se sentent plus eux-mêmes sans ce vêtement »²⁵ .

Nous pouvons penser et affirmer que changer d'apparence nous est possible. Seulement, comme

²¹ Ibid, pp 141–146.

²² Descamps M.A. (1972), *Le nu et le vêtement*, Éditions Universitaires, Paris, p.22.

²³ Najjar S. (1995), « Comportement vestimentaire et identification au pluriel », *Société*, n°50, pp 399-406.

²⁴ Descamps M.A. (1972), *Le nu et le vêtement*, Éditions Universitaires, Paris, p.23.

²⁵ Ibid, p.78.

nous l'avons vu précédemment, le regard des autres est toujours présent. Notre entourage peut avoir une influence sur notre façon de nous vêtir. L'entourage est familial, amical mais également professionnel. De plus, « bien des gens s'étant identifiés à leur vêtement ne se sentent plus eux-mêmes sans ce vêtement ». Il se peut qu'un médecin sans sa blouse ne soit plus identifié par ses pairs, sera peut être mal à l'aise. Dans le milieu professionnel, les vêtements ayant une forte connotation peuvent atteindre et avoir une influence sur l'être de la personne. S'identifier pleinement à sa tenue peut être réducteur. Cette approche peut être excessive, néanmoins elle s'avère réelle.

C'est en cela que le vêtement peut être langage. Mais qu'est-ce que le langage ? Il faut se pencher sur son origine : la communication. Et pour être plus précis : la communication non verbale.

1.2 La communication non verbale

« On ne peut pas ne pas communiquer ». Tel est le premier axiome défini par les chercheurs de Palo Alto²⁶. Ils sont les premiers à montrer la pluralité des niveaux de communication que contient un message. Toute communication induit une « métacommunication ». Le message est explicite mais également implicite (ton, expression...). C'est pourquoi, il existe une véritable « logique de communication ». Paul Watzlawick précise : « l'impossibilité de ne pas communiquer, puisque même le refus de la communication constitue un message »²⁷. La communication se produisant lors d'une interaction de face à face.

Chaque individu est, par ce postulat, émetteur et récepteur. Dans un premier temps, il émet aux autres personnes « un énoncé total, hétérogène, résultant de la combinaison généralement synergique de certains éléments »²⁸. « Combinaison » car la communication humaine s'effectue à partir de plusieurs canaux. Ils sont soit : voco-acoustiques, visuels, olfactifs, tactiles et thermiques. Reprenons le premier élément. Le canal voco-acoustique « constitue la partie verbale de l'énoncé, [...] et sa partie vocale, intonations, timbre, hauteur, intensité, accents, tempo [...] »²⁹. Le deuxième canal utilise le visuel. Il relève de plusieurs codes. Dans ce canal, nous retrouvons différents

26

« On désigne ainsi les auteurs regroupés autour de G. Bateson, P. Watzlawick et E.T. Hall, qui se sont intéressés à la communication interpersonnelle, la communication non verbale et aux formes de la communication pathologique », selon Bougnoux D. (mars-avril 1997), « La communication état des savoirs, La communication interpersonnelle, théories et modèles », *Sciences Humaines Hors Série*, pp 10-29.

27

Ibid, pp 10-29.

28

Crosnier J. & Brossard A. (1984), *La communication non verbale*, Delachaux&Niestlé, Neuchâtel et Paris, p.5.

29

Ibid, p.5.

signaux. « Les signaux statiques et cinétiques lents sont souvent utilisés comme marqueurs sociaux et vont servir la définition contextuelle de la situation par leur fonction métacommunicative »³⁰. Les signaux statiques sont tout ce qui est de l'ordre des artifices, des parures. Les signaux cinétiques lents sont en rapport avec le « faciès basal, rides, postures »³¹. L'individu est aussi doté de canaux olfactifs, tactiles et thermiques. Cependant, il arrive qu'un des canaux ne peut être utilisé par un individu.

Une société se compose de différents groupes. Ceux-ci se forment grâce aux similitudes de leurs membres. Pour que chaque membre se reconnaisse dans un groupe, il y a nécessité de se construire autour de traits communs. Le vêtement est fait pour faciliter cette reconnaissance visuelle. Ils font partie du même groupe puisqu'ils adoptent une similitude d'aspect. C'est donc une conformité. « Le vêtement est un moyen de manifester son appartenance à un groupe social aussi bien que son opposition à un autre »³². Chaque individu se crée une identité vestimentaire à partir de codes vestimentaires.

1.2.1 La communication ou les communications non verbales

Faut-il parler de « la » communication non verbale ou « des » communications non verbales. Les auteurs ont différents avis. Puisqu'il existe différents groupes dans une société, puisque différents types de supports sont utilisés, nous parlerons des communications non verbales.

J. Corraze indique que « les communications non-verbales remontent au tout début de l'organisation sociale, elles fondent la cohérence d'un groupe d'individus appartenant à une même espèce, [...] »³³.

Il est vrai que « communication non verbale » s'oppose à « communication verbale ». « Or selon une équation généralement admise, « communication verbale » = « langage » ; on devrait logiquement déduire que « communication non verbale » = « communication » sans le

30

Ibid, p.5.

31

Ibid, p.5.

32

Cellerin C. (1985), *Approche méthodologique des représentations sociales appliquée au vêtement chez les jeunes*, Mémoire UCO IPSA, Angers, p.9.

33

Corraze J.(1983), *Les communications non-verbales*, PUF, Paris, p.10.

« langage » »³⁴ . Formulé plus simplement : « on entend par communications non-verbales, l'ensemble des moyens de communication existant entre des individus vivants, n'usant pas du langage humain ou des ses dérivés non sonores »³⁵ . L'auteur précise que les dérivés sonores sont les écrits et le « langage des sourds-muets ».

Les supports des communications non verbales sont de trois « formes ». L'individu communique en premier lieu avec son corps. Son corps comprend tout ce qui est de l'ordre du physique, mais également du physiologique. Ce corps humain en mouvement est à la base de la communication. Dans un deuxième temps, ce sont les artefacts qui sont essentiels. Les « artefacts liés eux-mêmes au corps, comme les vêtements, les tatouages, les mutilations rituelles ou non »³⁶ . Les derniers signes non verbaux sont la dispersion dans l'espace des individus.

Lorsque je communique, je transmets des informations. Celles-ci sont également émises par les communications non verbales.

S. Moscovici écrit ceci :

« Nous observons un processus semblable relativement à l'apparence du corps, mais de signification et de portée différentes. Quand elle se situe au sein d'une interaction, la dynamique articulant le psychologique et le social met en jeu, avec le rapport direct à autrui et l'image de soi qu'on lui présente, l'identité et l'appartenance sociale. Les différences liées au sexe et à l'âge s'estompent alors devant les différences sociales (instruction, profession, religion) »³⁷ .

1.2.2 Identité et appartenance sociale

« Le comportement vestimentaire est un moyen d'identification, par excellence »³⁸ . En nous vêtant, nous nous identifions. Nous sommes identifiables par nos pairs. « Ainsi, le vêtement

34

Crosnier J. & Brossard A. (1984), *La communication non verbale*, Delachaux&Niestlé, Neuchâtel et Paris,

p.2.
35

Corraze J. (1983), *Les communications non-verbales*, PUF, Paris, p.12.

36

Corraze J. (1983), *Les communications non-verbales*, PUF, Paris, p.11.

37

Moscovici S. (2005), *Psychologie sociale des relations à autrui*, Nathan, Paris, p.49.

38

Najar S. (1995), « Comportement vestimentaire et identification au pluriel », *Société*, n°50, pp 399-406.

devient, nous semble-t-il, une déclaration d'appartenance »³⁹. L'identité est le fait de se déclarer. Le vêtement en est un des moyens. Par notre identité vestimentaire nous nous identifions. C'est donc une identité d'appartenance au groupe.

L'identité vestimentaire se greffe sur un passé commun. Ce sont les vêtements traditionnels qui entretiennent cette « vertu identitaire. Ils permettent de vivre sur une certaine continuité de l'appartenance locale »⁴⁰. N. Pellegrin nous précise que ces costumes ou vêtements traditionnels proviennent de « personnalités collectives, souvent des groupes venus du monde du travail ou de celui des loisirs, (qui) tentent de construire leur identité et de la signifier par le vêtement »⁴¹. Le monde du travail serait en partie à l'origine de cette identité vestimentaire.

Un des facteurs d'identification individuelle et sociale est le vêtement. Le vêtement en tant que facteur d'identification permet :

- d'appartenir à un groupe :

Grâce aux vêtements que je porte, je me reconnais face à mes pairs. En sens inverse, ils me reconnaissent. « Le vêtement a une fonction sociale intégrative : il assure une cohésion entre les membres d'un groupe »⁴².

- de se distinguer :

Le vêtement est fait pour se différencier. Bien que les genres vestimentaires se mélangent, le vêtement assure une fonction sociale différenciative. Il distingue l'âge, le sexe, le rang social et aussi la fonction professionnelle (dans la plupart des cas). « Il a donc une fonction sociale différenciative dans ce sens qu'il peut manifester l'exclusion de ceux qui n'appartiennent pas au groupe »⁴³.

- de classer :

« Il est une caractéristique du vêtement, dans presque toutes les sociétés et à presque toutes les époques, qui toujours l'empêchera d'être parfaitement utile et seyant : le costume ne cherche pas

³⁹ Ibid, pp 399-406.

⁴⁰ Ibid, pp 399-406.

⁴¹ Pellegrin N. (2007), *Des habits et nous. Vêtir nos identités*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, p.122.

⁴² Minmin C.(octobre 2004), *Le vêtement*, UCO ISCEA Angers, p.37.

⁴³ Ibid, p.37.

à distinguer, mais à classer »⁴⁴. Le vêtement permet la distance sociale. Dans une relation, il permet de repérer le sens du pouvoir entre dominants et dominés. Les conduites des uns auront une incidence sur les conduites des autres. C'est en cela que le vêtement produit de l'identité sociale.

1.2.3 L'appartenance d'un individu à un groupe.

« Le vêtement n'habillait pas seulement le corps, il présentait aussi l'individu et, le mettant en accord avec les conventions, l'intégrait à une communauté »⁴⁵.

Une des caractéristiques du vêtement, au sein d'un groupe, est qu'il est porteur de lien social. Pourquoi cela ?

Tout d'abord, « le vêtement apparaît bien comme une invention sociale voulue et organisée par la société pour ses propres besoins »⁴⁶. Le vêtement n'a de sens que lorsqu'il est vu par d'autres personnes. Comme le précise J. Jouet : « tout vêtement est un uniforme qui n'a de sens que par rapport à un groupe »⁴⁷.

Le vêtement contribue au lien social. Il est également « médiateur de lien social » pour reprendre la formule de S. Moscovici. L'individu s'en préoccupe, et ce pour plusieurs raisons. Il le fait en premier lieu soit pour réussir, soit pour s'intégrer. Dans un second temps, le vêtement sera l'occasion de pouvoir répondre à des normes de présentation. Il est évident qu'il nous présente aux autres personnes. Il nous renseigne sur notre identité personnelle. La dernière raison est l'intention de s'approprier l'affection des autres individus. Toutes ces raisons sont expliquées par S. Moscovici, dans *Psychologie sociale des relations à autrui*.

Le vêtement assure la cohésion d'un groupe. Dans une société, on ne trouve pas seulement un seul groupe uni, mais bien plusieurs groupes distincts. La mode provoque une uniformisation du vêtement. En réaction, le groupe ou les groupes, veulent se démarquer les uns des autres. Le vêtement en est le moyen. Il devient ainsi une pratique distinctive. « C'est à partir d'une telle situation que l'on peut comprendre le comportement vestimentaire comme pratique d'exclusion.

44

Bell Q. (1992), *Mode et société. Essai sur la sociologie du vêtement*, PUF, Paris, p.19.

45

Pellegrin N. (2007), *Des habits et nous. Vêtir nos identités*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, p.12

46

Descamps M.A. (1972), *Le nu et le vêtement*, Éditions Universitaires, Paris, p.87.

47

Jouet J. (juin 1991), « Ce que la mode dit de la société », *Société magazine*, n°15, pp13-16.

L'habit est certes un signe d'appartenance à un groupe donné, mais il est un moyen de démarcation »⁴⁸ .

Pour finir, il est important de préciser que le vêtement permet une « sortie vers les autres ». On se présente et on se représente. Chaque pratique vestimentaire contribue à introduire l'individu dans une communauté. Pour ce corps collectif, le vêtement est un signe de reconnaissance. « C'est en fonction de cette considération que l'on peut dire que le partage [...] des mêmes modes vestimentaires, crée une communication sensorielle, non verbale, entre les membres du groupe social »⁴⁹ . En outre, celle-ci se réalise seulement et grâce aux codes vestimentaires.

1.2.4 Les codes vestimentaires

Qu'est-ce qu'un code vestimentaire ? Il serait intéressant de regarder du côté de la norme.

Une norme provient du terme « norma », dans d'autres mots « la règle ». C'est donc une règle qui s'impose à nous. Le « Nous » représente les individus au sein d'une société ou d'un groupe donné.

Cette norme est « appréciée, subjectivement désirée ou jugée légitime »⁵⁰ par la société en question. Chaque personne agit en fonction d'un certain nombre de normes. Elles guident chaque geste réalisé. Les normes impliquent, la plupart du temps, une conduite spécifique.

Nous parlerons ici de « normes » et non pas de « valeurs ». Une valeur implique un objectif, un idéal vers lequel tendre. Pierre Livet précise que « les normes semblent se distinguer des valeurs parce que toute norme implique une forme d'obligation »⁵¹ .

Pour être plus précis, reprenons une analyse conceptuelle au sujet des normes. Celle-ci sous-entend qu'une norme recouvre trois aspects. Tout d'abord, la norme a un sens impératif ou prescriptif. « L'impératif ou le prescriptif portent exclusivement sur des actions de type volontaires accomplies »⁵² . La norme, pour ce premier sens, « c'est ce qu'il faut faire ou ne pas faire, ce qui est

48

Najar S. (1995), « Comportement vestimentaire et identification au pluriel », *Société*, n°50, pp 399-406.

49

Ibid, pp 399-406.

50

Canto-Sperber M. (1996), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Presses Universitaires de France, Paris, p.1055.

51

Livet P. (2006), *Les normes*, Armand Colin, Paris, p.7.

52

Canto-Sperber M. (1996), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Presses Universitaires de France, Paris, p.1054.

permis, obligatoire ou interdit »⁵³ . Le deuxième aspect d'une norme est appréciatif. « C'est ce qui est bien ou correct, mal ou incorrect d'être, de faire, de penser, de ressentir ou d'avoir fait, pensé
ressenti »⁵⁴ . Sa portée est plus élargie. Ce sens prend en compte aussi les actions volontaires réalisées. Pour finir, la troisième catégorie est : descriptive. « Les normes sont les manières d'être, d'agir, de penser, de sentir les plus fréquentes ou les plus répandues dans une population donnée »⁵⁵ .

En nous pliant à la norme, nous nous intéressons à des affaires inutiles et futiles. Puisque « si une norme est bien établie, il est sage de s'y conformer »⁵⁶ .

La norme vestimentaire n'est pas élaborée pour convenir à toutes les personnes. Cela sous-entend que chacun réalise des concessions. Celles-ci porteront tant sur le confort que sur la beauté. Une norme vestimentaire se doit d'être uniforme afin qu'elle s'applique au plus grand nombre. « Mais on attend de tous et de chacun qu'ils acceptent un certain niveau d'inconfort voire même de désagrément, non parce que cela présente des avantages pratiques pour qui que ce soit, mais parce que cela sert un idéal »⁵⁷ .

« Or la couleur est une donnée essentielle de tous les codes vestimentaires. Sa fonction est taxinomique et emblématique bien avant d'être psychologique ou esthétique. Le vêtement n'est pas une réalité individuelle mais une réalité institutionnelle, qui obéit à des normes, qui est soumise à des codes et qui de ce fait constitue pour l'histoire sociale un champ d'observation privilégié »⁵⁸ .

Un des référents communs de la norme vestimentaire est la couleur. Chaque élément du vêtement est bien entendu porteur de sens (tissu, forme, motif..). Mais, c'est bien la couleur et sa symbolique qui reste le moins neutre.

« Pour l'historien, en effet – comme du reste pour le sociologue ou pour l'anthropologue – la

53

Ibid, p.1054.

54

Ibid, p.1054.

55

Ibid, p.1054.

56

Bell Q. (1992), *Mode et société. Essai sur la sociologie du vêtement*, PUF, Paris, p.16.

57

Ibid, p.20.

58

Pastoreau M. (1996), *Couleurs, images, symboles. Études d'histoire et d'anthropologie*. Éditions le léopard d'or, Paris, p. 32.

couleur se définit d'abord comme un fait de société. C'est la société qui « fait » la couleur, qui lui donne sa définition et son sens, qui construit ses codes et ses valeurs, qui organise ses pratiques et détermine ses enjeux »⁵⁹, explique Michel Pastoureau.

Le vêtement est bien prédestiné à la communication sociale. Nous avons balayé le champ du vêtement. Cependant, il resterait incomplet si nous laissons de côté le vêtement de travail. Celui-ci plus communément appelé « deuxième ou seconde peau ».

1.3 Le vêtement de travail

Qu'en est-il du vêtement de travail, plus communément nommé « seconde peau » ? Une définition s'impose.

L'Homme occidental porte le vêtement quotidiennement. C'est un aspect essentiel dans nos sociétés. Le travail fait également partie de la vie d'un être humain. Ces deux parties sont à mettre en exergue. Le vêtement de travail est important et imposant. Important car il permet d'identifier un corps de métier particulier. Imposant puisque il est identifiable très facilement. Au coin d'une rue, dans un magasin ou encore dans une entreprise, le vêtement de travail sera là. Il sera présent car l'homme le porte. Il est difficile de distinguer le vêtement et la personne qui se l'octroie. Dans le monde du travail, cette seconde peau est parfois imposée. Elle peut être acceptée ou mise à contre cœur. Les interprètes LSF-Français ne sont pas à l'abri de cette condition. Nous verrons dans les parties suivantes ce qu'il en est.

« Au sein du groupe au travail, le vêtement est l'élément essentiel qui participe à la distinction des grades et statuts. En représentant une qualification il évoque la reconnaissance d'une fonction »⁶⁰. Son rôle est d'identifier les salariés d'un corps de métier. Sa deuxième fonction est que ce corps de métier soit repérable par les personnes extérieures. Cette seconde peau peut se situer sur une échelle : celle-ci indique à gauche le vêtement de travail fortement identifiable. En allant vers la droite, elle montre que cette seconde peau peut être identifiable. Tout à droite, elle met en avant que le vêtement de travail peut passer inaperçu.

+

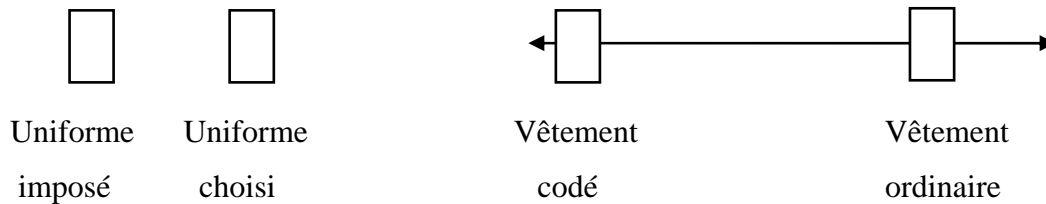
-

59

Pastoureau M. (2006), *Bleu, histoire d'une couleur*, Éditions du seuil, Paris, p.8.

60

Lhez P. (1995), *De la robe de bure à la tunique pantalon. Étude sur la place du vêtement dans la pratique infirmière*, Interéditions, Paris, p.146.



Cette échelle est bien évidemment différente pour chaque corps de métier. Cette échelle a été réalisée suite à mes différentes lectures.

Dans la catégorie « uniforme imposé » se trouvent tous les métiers de l'armée (militaires, gendarmes), les métiers de la santé (pharmaciens, sage-femmes, chirurgiens...), les métiers de la justice (avocats, juges...), les métiers du bâtiment (D.D.E ...), les métiers de la restauration (cuisiniers, serveurs ...) et bien d'autres encore. Dans cette catégorie, se trouve tous les métiers qui sont en contact direct avec le public.

La catégorie suivante regroupe les métiers qui implique implicitement un uniforme. Il sera choisi par la personne elle-même. Par exemple, une boulangère avec son tablier ou un plombier avec son bleu de travail.

La catégorie « vêtement codé » comprend les corps de métiers qui n'utilisent pas d'uniforme (dans le sens réservé spécialement au travail) mais ceux qui portent un vêtement de travail avec des codes implicites. Les personnes travaillant dans le monde de l'entreprise ou de la banque seront habillés plutôt en costume + cravate ou tailleurs. Les travailleurs sociaux (animateurs, éducateurs spécialisés ...) seront dans des vêtements plus conformes à l'archétype jean + baskets. Bien que ces derniers corps de métiers puissent être mis dans la catégorie suivante. Cela dépend des travailleurs, et du fait de savoir s'ils font une différence entre leurs vêtements de tous les jours et leurs vêtements de travail.

Dans la catégorie concernant le « vêtement ordinaire » on intégrera toutes les personnes qui ne font aucune distinction, qui mettent leurs vêtements au travail comme en repos. Il n'y a pas forcément de professions clairement définies. Mais plutôt des personnes dans différentes professions qui font ce choix. Peut-on parler de choix ?

G. Francequin, nous livre sa vision :

« Le vêtement de travail permet d'exprimer les positions du sujet à l'égard de cet « objet matériel » mis à disposition pour son hygiène et sa protection. Chaque jour « Je », pour faire partie du « Nous », doit enfile, porter, accepter ou s'autoriser à critiquer cette « deuxième peau » à la fois obligatoire, obligeante, contraignante et sécuritaire. Toujours est-il que l'acceptation des normes du fonctionnement social dans les entreprises établit des liens entre les personnes, qui vont former la trame d'une identité individuelle et collective au travail où les représentations de chacun se

« tissent » dans ce que je renvoie et la façon dont je me sens » .

Précédemment, nous avons vu que cette seconde peau était repérable par les personnes extérieures. Cela se justifie puisque pour les personnes qui la portent et ceux qui la voient, elle symbolise le savoir-faire. En mettant comme uniforme un vêtement fortement codifié, j'indique que je détiens les compétences nécessaires pour exercer le métier en question. Les personnes sont-elles accrochées au symbole qu'elles renvoient en portant leur seconde peau ? A l'inverse, les êtres humains qui côtoient ces secondes peaux et leurs propriétaires en ont-ils besoin ?

Le vêtement est représentatif. Le vêtement de travail l'est tout autant. Comme l'indique, d'autre part, G. Francequin : « le vêtement de travail porte des valeurs communes et partagées, quand bien même les mots pour le dire sont différents ⁶² ». Prenons les propos de P. Ihez qui explique cette citation. « La tenue protège, sécurise, en même temps qu'elle sensibilise. Elle est refuge et renvoie à un rôle, à une manière d'être, de se tenir ou de s'exprimer ⁶³ ». Chaque individu a une manière particulière dans la façon d'appréhension et d'appropriation de sa seconde peau. Certains se réfugient au travers de ce vêtement de travail tandis que d'autres se sentent plus importants avec. Cette seconde peau peut être une force ou une faiblesse. Puisqu'il « est affirmation sociale, le vêtement uniforme sert au contrôle social ⁶⁴ ». « Le vêtement de travail, uniforme professionnel impose un rôle, une autorité conférée par ce rôle [...] » ⁶⁵ .

Cette seconde peau prend tout son sens dans le monde du travail. Quelles sont ces fonctions premières ? Pourquoi l'utiliser ?

Le vêtement de travail et ses fonctions

Cette seconde peau a une forme, un style, un aspect différent suivant le corps de métier. Elle est en premier lieu créée pour répondre aux exigences du terrain. Les normes et réglementations

61

Francequin G.(2008), *Le vêtement de travail, une deuxième peau*, Editions Erès, Ramonville Saint-Agne,

p.211

62

Francequin G.(2008), *Le vêtement de travail, une deuxième peau*, Editions Erès, Ramonville Saint-Agne,

p.12.

63

Ihez P.(1995), *De la robe de bure à la tunique pantalon. Etude sur la place du vêtement dans la pratique infirmière*, Interéditions, Paris, p.162.

64

Ibid, p.162.

65

Ibid, p.163.

concernant la sécurité et la protection sont définies par le Code du travail ceci afin de prévenir les risques d'accidents au travail,

Comme l'indique G. Francequin : « L'amélioration des conditions de travail passe effectivement par les vêtements et les différents accessoires, qui doivent répondre à des exigences de conception en termes de normes, de qualité, de résistance... »⁶⁶ . Plusieurs exemples peuvent être cités : le sapeur-pompier et sa veste textile pouvant résister aux différentes intempéries, l'électricien qui porte un vêtement à manches longues en coton, etc. Certains métiers sont plus exposés au danger. Il incombe donc à l'entreprise de protéger ses salariés. La protection se fait à des niveaux distincts. Elle peut être contre le froid pour les chercheurs ou les travailleurs en haute montagne. Les polluants et les bactéries concernent par exemple les professionnels travaillant dans les laboratoires, Les décharges électriques, les odeurs, le feu, l'imperméabilisation, etc. sont d'autres sources de réflexion pour la conception des tenues professionnelles. Bien d'autres métiers sont concernés par la protection : « il nous est difficile de ne pas penser aux équipements type Protect des joueurs de hockey, à ceux des personnels de services vétérinaires susceptibles de porter la grippe aviaire, à ceux des ouvriers chargés du retrait de l'amiante, aux carapaces des astronautes, aux costumes étanches des personnes travaillant dans l'énergie nucléaire, [...] »⁶⁷ .

La chaussure a fait également l'objet de différentes études. Pour certaines entreprises, il faut qu'elle soit isolée, assure la sécurité ou bien être esthétique. Cette dernière influence peu la seconde peau.

Le vêtement de travail doit être avant tout pragmatique. C'est le confort qui est en premier lieu cité par de multiples professions dans le livre de G. Francequin. « Nous avons vu que pour d'autres, le vêtement reste un produit fabriqué spécialement pour le travail, où la notion de beauté est secondaire, et l'aspect fonctionnel recherché »⁶⁸ . Le confort est l'aspect recherché pour beaucoup de tenues professionnelles. A l'inverse, certaines professions n'ont pas de tenues utiles et pratiques. Prenons l'exemple des métiers de la mode, les mannequins doivent « porter » les exigences des créateurs. Les hôtes de l'air quant à elles, sont également confinées dans une tenue peu pratique. Mais pour ces dernières, la fonction de leur seconde peau n'est pas d'être pratique ou confortable. Elle consiste à afficher une image.

La représentation symbolique d'une seconde peau peut être essentielle. Comme nous venons de

66

Francequin G. (2008), *Le vêtement de travail, une deuxième peau*, Editions Erès, Ramonville Saint-Agne, p.208.

67

Ibid, p.216.

68

Ibid, p.209.

le dire, dans les avions les hôtesse se doivent d'être repérables. Elles doivent pouvoir être reconnues facilement. Le public sait qu'il peut s'adresser à elles. De plus, « l'apparence du vêtement peut aussi prendre toute son importance quand le métier requiert l'affichage d'une certaine image de marque par rapport au contact avec un public »⁶⁹. Les personnes extérieures au métier savent qu'elles peuvent échanger avec. Ici, il peut s'agir bien souvent des professions avec un uniforme imposé (les professions du service public comme la SNCF, La poste, RATP) ou avec un uniforme codé⁷⁰ (le tablier pour les métiers de la restauration par exemple). Représentations symboliques puisque encore aujourd'hui certains métiers et leurs vêtements renvoient à un patrimoine. C'est ce savoir-faire et savoir-être qui est reconnu par les autres grâce à la tenue professionnelle portée.

Prenons cette citation : « En tant que vêtement de travail et pour des raisons d'hygiène et de confort, la tenue vestimentaire est un outil symbolique efficace dont le rôle est d'identifier un collectif d'individus qui accomplit les même tâches : c'est un uniforme »⁷¹.

L'uniforme ou le vêtement de travail permet en outre de créer un collectif de métier. Par cette même vêtue, le travailleur reconnaît ses pairs. Dans une même structure, les professionnels se reconnaissent grâce à leur seconde peau. « Pour les collègues, l'uniforme c'est la similitude, l'appareillage, l'appartenance à la même maison »⁷². Ce vêtement de travail permet de renforcer l'esprit de groupe. L'uniforme est bien signe de distinction d'un groupe de travailleurs. Il distingue, néanmoins il contraint et égalise. Socialement, les différences vestimentaires sont effacées au travers d'un même groupe.

Cette seconde peau a pour fonction principale d'être pratique mais doit également répondre aux exigences du métier. De plus, l'uniforme représente un corps de métier pour le public et lui renvoie une représentation symbolique. Néanmoins, ces différents aspects du vêtement de travail ne recouvrent pas toujours la préoccupation principale. Dans les métiers de l'armée, deux versants existent. Il faut que les tenues de combat puissent être adaptées aux missions. A l'inverse, s'y trouvent des tenues dites « d'apparat ». Les exemples sont le costume militaire avec ses différents

69

Francequin G. (2008), *Le vêtement de travail, une deuxième peau*, Éditions Erès, Ramonville Saint-Agne, p.14.

70

Cf introduction partie II.

71

Néau-Cottin M.F. (avril 2008), « La tenue professionnelle un atout dans nos relations », *Soins aides-soignantes*, n°21, pp 22- 23.

72

Francequin G. (2008), *Le vêtement de travail, une deuxième peau*, Éditions Erès, Ramonville Saint-Agne, p.257.

grades, les casquettes ou képis, les chaussures ... « Ce vêtement de travail et d'apparat se retrouvent ainsi dans les métiers où le niveau hiérarchique est affiché par le vêtement. Il s'agit par exemple de l'aviation civile, de la police nationale ou municipale, les douanes, etc »⁷³. Les métiers de justice (comme les magistrats, juges, avocats) et les ecclésiastiques sont également concernés.

Notre tenue vestimentaire est influencée par la société et influence notre conduite. Nous pouvons prendre l'exemple de l'uniforme⁷⁴ militaire. Le soldat devra en prendre soin et se comporter de manière appropriée en la portant. Serait-il le même sans cet appareil auquel il s'identifie ? Nous étalons aux yeux de tous nos tenues. Pourquoi attachons-nous tant d'importance à nos vêtements ? Pour satisfaire le regard de l'autre ou le regard que nous portons sur nous-mêmes ? Sans un vêtement ou une tenue adéquate avons-nous la même attitude ? Comment les êtres humains perçoivent-elles leurs apparences, conduites et comportements en fonction de leur tenue portée ? Ne demande-t-on pas à l'individu de s'effacer derrière le groupe, au travers d'un uniforme ?

Il convient de se poser la question des métiers qui n'ont pas d'uniforme ou de vêtement professionnel réglementé ou imposé. La volonté d'appartenir à une classe sociale peut être marquée par le vêtement et cela également dans le travail. « Le vêtement, lorsqu'il n'est soumis à aucune contrainte ou image de marque, peut traduire la volonté d'afficher son appartenance à une catégorie sociale donnée »⁷⁵. Est-ce le cas de la profession d'interprète Langue des Signes Française – Français ? Intéressons-nous de plus près à ce versant dans la partie suivante.

Grâce aux entretiens menés, aux différentes recherches et lectures nous allons répondre à la problématique. « En fonction de la situation d'interprétation, comment et pourquoi l'interprète en Langue des Signes Française-Français se conforme-t-il au « moule vestimentaire » imposé par les codes et normes du métier ? »

73

Ibid, p.15.

74

Cette notion sera développée, plus en détail, par la suite.

75

Francequin G. (2008), *Le vêtement de travail, une deuxième peau*, Éditions Erès, Ramonville Saint-Agne, p.14.

2. la seconde peau des interprètes

Les interprètes Langue des Signes Française – français ne sont pas épargnés par cette seconde peau. Toutefois, il convient de s'y intéresser. Pour ce faire, nous avons voulu aborder cet aspect directement du point de vue des interprètes. Puisque ce sont eux les premiers concernés par cette question.

La recherche des données a été menée de la façon suivante. J'ai tout d'abord élaboré un questionnaire⁷⁶. Celui-ci orientait les questionnés vers des grands axes tels que le vêtement, leur vêtement dans la profession, mais je m'interdisais cependant de guider sa réponse, C'est l'interprète qui était maître de ses réponses. En fonction de celles-ci, je choisisais de rebondir sur une autre question ou sur ce qui venait d'être exprimé. Les questions étaient des questions ouvertes ou semi-ouvertes. Ce questionnaire ne contenait pas de questions fermées, pour la simple raison qu'elles influencent les réponses. Je voulais vraiment que l'interprète aille dans la direction qu'il souhaitait.

J'ai réalisé mon questionnaire en mars dernier. J'ai tout d'abord fait des recherches sur le sujet. Ce n'est qu'ensuite que j'ai pu le mettre par écrit. Ce questionnaire a ensuite évolué au cours des entretiens. J'ai, soit enlevé, soit ajouté des questions. Dans le questionnaire, les réponses données restent anonymes⁷⁷. Aucun lieu, prénom ou date ne sera cité ci-dessous.

Les entretiens se sont déroulés pendant mes semaines de stage. C'est tout d'abord mes tutrices qui furent interrogées. Puis, j'ai questionné leurs collègues interprètes qui étaient intéressées. Une dernière interprète a été interrogée. J'ai pu la rencontrer grâce à une de mes tutrices. J'ai ainsi mené, à ce jour, dix entretiens auprès d'interprètes féminines.

Pour des raisons de temps et des raisons financières, je ne peux pas me permettre de réaliser mon étude entièrement. Cette recherche est un échantillon de ce qui se passe sur le terrain. Pour cela, il faudrait interroger également des hommes interprètes. Peut-être que les résultats des données changeraient. Il faudrait élargir le nombre d'entretiens pour que ceux-ci soient représentatifs.

Cependant, j'ai pu questionner des interprètes qui travaillent en province, d'autres à la capitale. Certains interprètes viennent d'achever leurs études. A l'inverse, d'autres interprètes ont exercé

76

Cf annexe questionnaire

77

Pour des raisons d'anonymat, les entretiens ne peuvent être mis dans ce mémoire. Seules, des citations seront mises. En annexe se trouve le questionnaire, ainsi que le croquis « le jour de l'entretien » et son analyse.

d'autres professions avant de devenir interprète. Des interprètes avec une longue expérience du métier ont aussi été interrogés. Concernant les interprètes, certains travaillent dans des structures, tel que l'hôpital, d'autres dans des services ou associations d'interprètes. Cet échantillon est varié et représentatif de la profession.

Après avoir présenté, dans la première partie, le vêtement d'une manière générale et le vêtement de travail, cette seconde partie abordera la seconde peau de l'interprète. Plusieurs questions sont posées. Tout d'abord, ce vêtement de travail est-il une spécificité ? C'est sous ce titre que différents aspects seront abordés. Ici, c'est de la seconde peau des interprètes dont il s'agira. Nous allons revenir sur les différences ou similitudes avec d'autres professions. Peut-on penser qu'il existe une ou des différences si on le compare avec d'autres professions ? Suite aux différents entretiens et aux réponses récoltées, cette seconde peau sera définie. Nous verrons les différents aspects et caractéristiques de ce vêtement de travail. Enfin, nous essaierons d'en expliquer l'origine.

2.1 Une singularité ?

La question est posée. La tenue de l'interprète est-elle différente de celle des autres professions ? Lors des entretiens, une des questions était de décrire le vêtement de travail. Qu'est-ce que cela représente ? A quoi cela sert-il ? Ici, la question portait sur le vêtement de travail quelque soit la profession. Les réponses données se regroupent en deux groupes que nous verrons par la suite. Mais, il convient de noter une réaction intéressante. Tous les interprètes ont répondu à cette question, soit ils décrivaient directement leur vêtement de travail sans pour autant donner une définition sur le vêtement de travail des autres professions, soit, ils argumentaient sur certains métiers, puis revenaient très rapidement au vêtement de travail de l'interprète. Tous les éléments italiques entre guillemets sans note de bas de page sont des propos tirés des entretiens.

Pour certains, le vêtement de travail en général, c'est quelque chose de triste. La plupart des travailleurs portent un vêtement de travail avec des couleurs sombres, ternes. Pour d'autres, le vêtement de travail sert à poser des codes dans la société. Que pensent réellement les interprètes sur cette question ? Deux ensembles apparaissent. Tout d'abord, l'uniforme est directement cité. Puis, vient le vêtement de travail. Comme le résume une interprète : « *L'uniforme sert à représenter le métier. Le vêtement de travail, c'est ce que l'on met pour être bien. C'est adapté au travail que l'on fait* ».

2.1.1 L'uniforme

Bien que l'uniforme soit la tenue professionnelle où tous les travailleurs sont identiques, il permet d'être un repère. Les travailleurs d'une même profession se repèrent grâce à leur uniforme. Celui-ci sera propre à chaque profession. Mais, également, pour les personnes qui les côtoient sans faire partie de leur profession. Les exemples cités proviennent de la vie quotidienne. Un policier est repérable dans la rue. C'est pourquoi, si une personne à un problème, elle pourra aller le voir. Les exemples donnés sont aussi ceux d'expériences vécues. Certains interprètes portent un uniforme dans certaines structures : « *Cela permet de se repérer entre pairs, et ça permet d'être repéré par les gens qui ont besoin d'informations* ».

Le fait que l'uniforme permette de mettre en évidence la hiérarchie, les grades, est cité lors d'un seul entretien.

La notion de confort est formulée. « *Un professionnel ayant un uniforme spécifique pour travailler, par exemple une hôtesse de caisse ou un travailleur de l'hôpital ; il faut qu'il soit suffisamment à l'aise dans ces vêtements pour pouvoir travailler* ». Cette notion est peu apparue pour la question de l'uniforme. Néanmoins, elle revient pratiquement à chaque fois pour le vêtement de travail.

Cette notion de confort est dénoncée : « *Les hôtesse de l'air font un boulot physique terrible, Elles devraient être super à l'aise avec des chaussures plates. Mais, on les engonce dans cette espèce de norme du vêtement* ».

2.1.2. Le vêtement de travail

Selon les dires des interprètes, dans certains métiers le vêtement de travail est plus à même de montrer les catégories dans le travail. Un banquier sera en costume, alors qu'un éducateur sera plutôt en jean-baskets. Puisqu'il « y a des métiers qui imposent un vêtement ». Ces métiers imposent un code vestimentaire. Les métiers cités sont ceux concernant la banque et les hôtes d'accueil. Ces tenues professionnelles ne sont pas considérées comme des uniformes. Néanmoins, les professionnels se doivent de respecter ces codes vestimentaires. Puisque : « certains milieux professionnels attendent également de leurs employés qu'ils adoptent des vêtements jugés conformes à leur fonction et au sérieux qui y est attaché ⁷⁸ »

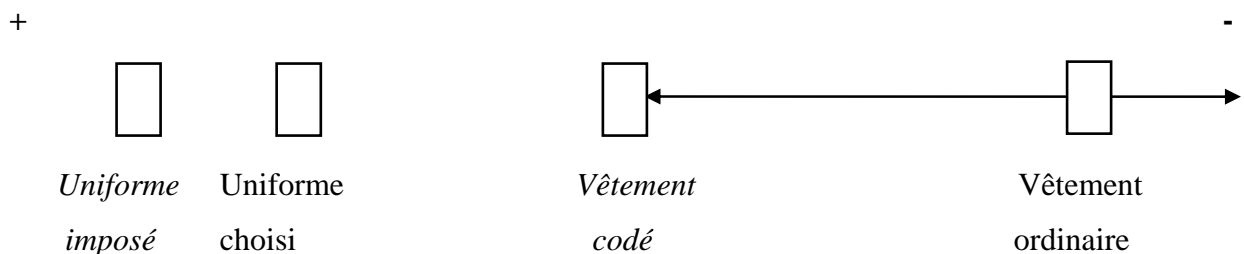
À l'inverse, certains milieux sont moins exigeants. Une liberté plus prononcée est observée. Les exemples cités sont les métiers du sport, les métiers dans l'Education Nationale. « *Dans l'Éducation Nationale on voit plus de grandes différences entre le prof qui arrive en jean et celui qui va arriver en tailleur* ».

Une liberté certes, mais avec des restrictions. Si ces codes ne sont pas respectés que se passe-t-il ? Selon une interprète, les métiers, où la norme vestimentaire n'est pas imposée, seraient plus exigeants. « *Quand on déroge à cette règle-là, on passe pour quelqu'un de mal élevé, de négligé ou d'original* ». Tous les métiers sans contraintes formulées sur cette seconde peau ne sont-ils pas plus intransigeants ? Les interprètes en Langue des Signes Française – français sont-ils dans cette situation ?

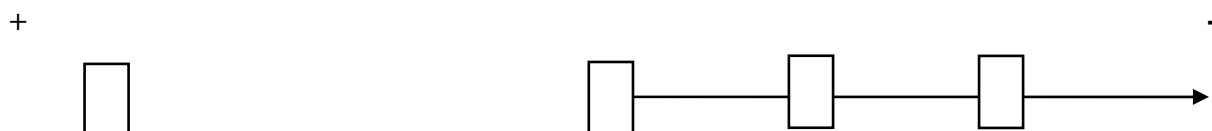
Finalement, si on regarde de plus près ces professions, les travailleurs se ressemblent naturellement dans leur vêtement de travail. Celui-ci n'est pas imposé ou restrictif, mais les professionnels s'auto-contrôlent. Très peu de travailleurs sortent du lot.

Hormis, le fait que cette seconde peau classe, codifie et restreint, elle est également définie. Définie par la plupart comme étant quelque chose où l'on doit être à l'aise. « *Dans n'importe quel travail, c'est bien de se sentir à l'aise. On est plus disponible* ». Le fait d'être à l'aise dans son vêtement de travail permet de se préoccuper uniquement de son travail. « *C'est un vêtement dans lequel tu peux exercer ta profession sans te poser la question est-ce que tu vas l'abîmer? Est-ce que tu vas être à l'aise dans ton vêtement ou pas ? Est-ce que ça va te bloquer à un moment donné dans ton travail ?* ». Le vêtement de travail ne doit pas gêner. Ainsi, le professionnel se concentre juste sur le travail à effectuer.

De plus, le vêtement de travail doit être en accord avec la profession exercée. L'exemple d'un jardinier est donné. S'il se vêt d'une cote, cela lui permet de ne pas se salir. Le vêtement de travail est adapté au métier réalisé. Le vêtement de travail protège. La protection peut être au niveau des vêtements, au niveau de la sécurité, etc. C'est tout cet ensemble fonctionnel qui est défini : « *Lorsque l'on travaille avec ses mains, le fait d'avoir des salopettes et des poches pour mettre ses outils, c'est pratique* ».



A présent, regardons celle citée par les interprètes :



| | | | |
|-----------------|--------------------------|-----------------|------------|
| <i>Uniforme</i> | Vêtement | <i>Vêtement</i> | Vêtement |
| <i>imposé</i> | imposé avec des codes | <i>adapté</i> | non imposé |

La définition de l'uniforme est qu'il est seulement imposé. Il ne peut être choisi. Une catégorie vient d'être créée : le vêtement imposé. Ce sont les codes vestimentaires qui le régissent. Le travailleur se doit de porter une seconde peau suivant le milieu professionnel où il exerce. C'est la même définition que le vêtement codé⁷⁹. Le vêtement adapté est fonctionnel. Cette catégorie peut être mise en parallèle avec la catégorie : uniforme choisi. La dernière catégorie est le vêtement non imposé. Celui-ci est non imposé, cependant le résultat est le suivant. Toutes les personnes qui ont ce choix se retrouvent habillées d'une façon très semblable.

Pour beaucoup d'interprètes, cela doit être : « le vêtement le plus confortable possible, qui me permette de travailler dans de bonnes conditions ». Certaines professions ne peuvent se retrouver dans cette définition. Pour savoir si cette seconde peau est propre aux interprètes, il nous faut regarder ses caractéristiques.

2.2 Les caractéristiques ?

Comment peut-on définir cette seconde peau ? Grâce aux différents témoignages nous allons tenter de définir le vêtement de travail de l'interprète lorsqu'il est en situation d'interprétation.

La sensation de confort, d'être à l'aise, est primordiale pour les interprètes interrogées. Un exemple le montre : « *Je m'habille tous les jours avec la même intention, sans intentions particulières pour un employeur ou un autre. Tu parles de l'intention, tu en as une ? Me sentir bien. Vraiment, c'est ça. Le confort.* »

Le confort des vêtements de travail et celui des chaussures est important, « *Il faut des chaussures adaptées à la situation. Il faut surtout des chaussures dans lesquelles on se sente bien. Être à l'aise dans ses pompes* ». Peut être une des raisons à cela est que l'interprète se déplace. Dans une journée, il effectue différents trajets. La chaussure de l'interprète doit lui permettre d'aller partout. Ce n'est pas un métier où l'on reste toute la journée derrière un bureau. Ne pas être « engoncé » dans cette seconde peau semble évident.

79

Cf première échelle

Durant les entretiens, plusieurs réponses sont revenues. Les caractéristiques de cette seconde peau répondent à plusieurs critères. Tout d'abord, c'est le respect des clients qui est évoqué. Nous allons voir de quelle manière il est appliqué. Puis, à travers les caractéristiques visuelles de ce vêtement, nous verrons la neutralité et/ou la transparence de l'interprète. Dans un dernier point, cette seconde peau sera définie dans des situations spécifiques.

2.2.1 Le respect

L'interprète se veut d'être respectueux face à son ou ses clients pour lesquels il traduit. Si l'on prend la définition de respect, c'est la : « considération que l'on a pour quelqu'un et que l'on manifeste par une attitude différente envers lui »⁸⁰ (Hachette, s.v., respect, A.2.a). L'interprète montre du respect pour ses clients. Il va pouvoir le démontrer par la tenue professionnelle qu'il portera. « *Le respect des personnes pour qui je travaille : je ne vais pas être vêtue n'importe comment, n'importe où* ». Interpréter est un métier, savoir respecter sa clientèle est un savoir-être. C'est pourquoi l'interprète ne va pas s'habiller de la même manière pour tous ces rendez-vous. « *Il y a des choses que je m'interdis dans telle situation, que je me permettrai dans d'autres* ». L'été, cette interprète peut aller à certains rendez-vous en corsaire-tongs. Elle pourrait y aller vêtue de cette manière dans un lycée. Mais, cette tenue ne serait pas appropriée pour aller chez le notaire.

Dans ce dernier exemple, l'interprète évoque le lieu. Cette seconde peau se choisit également en fonction de la situation d'interprétation. « *Je vais dans tel endroit, je m'habille en conséquence. Quand je vais traduire chez le notaire, j'y vais de la même manière que pour un mariage. Le vêtement pour moi, dans le cadre du travail, doit respecter les gens et la situation* ». Tous les vêtements ne sont pas bons à porter. « *Pour un enterrement, je ne vais pas forcément porter un jean. Certains vêtements, on peut les porter pour certaines interventions, mais pas pour d'autres* ». Il faut réfléchir quel sera le type d'intervention pour quel client. Plus globalement, l'interprète s'habille pour respecter l'environnement dans lequel il traduit. Comme le confirme cette citation : « l'homme vêtu est tenu au respect. Respect du lieu tout d'abord : on ne se vêt pas partout de la même manière, façon de dire que l'apparence doit être appropriée à l'espace environnant et qu'elle est soumise au principe de *convenientia*, cette convention commune qui définit les usages »⁸¹.

C'est donc le respect dans son ensemble que l'interprète se doit de suivre pour cadrer au mieux avec la situation. Dans une autre forme de respect, cette seconde peau doit au maximum éviter les

80

Selon le Dictionnaire Hachette, Édition 2003 illustrée, p. 1386.

81

Blanc O. (2009), *Vivre habillé*, Klincksieck, Paris, p. 47.

parasites. Ceux-ci sont d'ordre visuel. C'est par ce canal que passe en partie la communication. Qu'elle soit verbale, ici signée, ou non-verbale, la communication est une des bases du métier.

Les parasites peuvent être de plusieurs ordres. En grande partie, l'interprète pense en premier aux sourds. Visuellement, l'interprète doit éviter au maximum ce qui peut gêner. Les rayures, les gros motifs sont les premiers concernés. « *C'est pour ne pas fatiguer les clients sourds au niveau visuel [...]* ». Une autre citation : « *Je ne peux pas contester le fait que les rayures gênent au bout d'un certain temps* ». Certains les bannissent complètement. Tous ces motifs sont à éviter. Plus l'interprétation sera longue et plus les sourds seront fatigués. « *Une personne qui regarde tout le temps des mains qui bougent, ça va être fatigant visuellement* ». Certains vêtements peuvent être peu respectueux des clients. Il convient de citer les bijoux car cet aspect peut aussi bien toucher les entendants que les sourds. Ces derniers peuvent être gênés par le mouvement, la grosseur ou la longueur des bijoux. Un collier imposant peut parasiter une interprétation par exemple. Pour les entendants, c'est le bruit des bijoux qui peut déranger. Certains interprètes évoquent le bruit d'un bracelet, chose à laquelle elles n'avaient pas pensé. L'avis des sourds a également été demandé. Une interprète avait réalisé un sondage auprès des sourds de sa connaissance. La question était de savoir : « *Qu'est-ce qui vous gêne chez un interprète, au niveau de tout ce qui est vêtement, bijoux, maquillage ?* ». Les réponses données concernaient les boucles d'oreilles qui bougent. Celles-ci gênent. Dans ce sondage était aussi apparue une autre réponse. Concernant les piercings, ceux qui sont gênants sont ceux situés à l'arcade, sur la langue ; puisqu'ils bougent avec les expressions du visage.

Tout ce qui peut déranger les clients est à réfléchir. C'est en cela que la seconde peau des interprètes peut commencer à être définie. « *Je fais attention à la façon dont je vais m'habiller pour pas déranger non plus visuellement* ». A présent continuons sur les caractéristiques visuelles. L'interprète se conforme-t-il à ce qu'on pourrait appeler de la neutralité ou bien à de la transparence ? Quelles sont ces deux notions ? Vers laquelle tend l'interprète ?

2.2.2 Neutralité ou transparence ?

L'interprète doit-il être transparent ou neutre ? La question peut sembler mal posée puisque l'interprète doit être ou tendre vers les deux. Mais ici n'oublions pas que nous parlons de son vêtement. Plusieurs points doivent être évoqués avant d'approfondir cette notion de neutralité et de transparence.

Voici, un tableau récapitulatif de leurs comportements concernant cette seconde peau.

| | | | | | |
|--|----------|--|---------|--|--------|
| | Couleurs | | Noir ou | | Motifs |
|--|----------|--|---------|--|--------|

| | vives | Non-couleurs | couleurs sombres | Uni | (rayures, pois...) |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Interprète sans concessions | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Interprète pas d'accord mais avec concessions | Parfois | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Interprète sans réflexions particulières | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Interprète avec des interdits | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

Lorsque l'on regarde les interprètes, une grande partie se vêt de noir, de vêtements sombres. Mais est-ce toujours le cas ? Les couleurs vives sont tout ce qui n'est pas noir, sombre, ces variantes, les pastels, et les dégradés du blanc, le contraire de ces « non-couleurs ». Plusieurs avis divergent concernant ce point.

Il serait intéressant de faire une étude quantitative dans la profession. Savoir combien d'interprètes se retrouvent dans chaque catégorie. Ce tableau est réalisé en fonction des avis donnés lors des entretiens. Les deux cas les plus souvent rencontrés sont les interprètes qui ne sont pas totalement d'accord avec les éléments cités (pour une majorité). Néanmoins, pour ne pas causer de gêne visuelle, ils acceptent de réaliser des concessions. Ils ne mettront pas certains vêtements. « *J'ai arrêté de mettre des rayures depuis que je suis interprète* ». Ensuite, viennent les interprètes qui se trouvent dans la catégorie « interprète sans réflexions particulières », enfin ceux avec des interdits. Le noir est de rigueur dans la plupart des situations d'interprétations. En dernier lieu, on retrouve les interprètes qui s'autorisent tout. Ces derniers sont très rares.

Pour les couleurs vives, les interprètes ont chacun des goûts différents. Il n'y a pas de règles précises. Toutefois, il y a ceux qui s'autorisent à en mettre du rouge, du orange, du marron. Et puis, ceux qui estiment que ce n'est pas adapté. « *Après les couleurs vives, on est interprète, on est là pour se faire oublier. Je vais pas mettre un t-shirt rose fluo [...]* ».

Pour ce qui est des « non-couleurs », souvent ce sont les interprètes qui ont reçu des directives sur cette seconde peau. Ils jouent avec cette palette. « *Petit à petit, je me suis permise des excentricités avec le gris, le blanc* ». Une autre interprète le mentionne : « *Je commence à mettre du gris, du marron, du blanc, du beige, toutes ces « non-couleurs »* ».

Hormis, les interprètes qui portent tout ce qu'ils s'autorisent, tous les autres s'accordent sur une chose. « *Il faut que ça soit uni* ». L'interprète parlait ici des normes vestimentaires. Après, chacun

fait comme il lui plaît. Une interprète ajoute qu'uniforme, n'implique pas qu'il faut enlever les couleurs, mais juste uniforme. Certains estiment que la couleur peut être portée, d'autres non. « *Il y a des codes vestimentaires, il faut s'habiller plutôt en uniforme et de préférence sombre* ». Couleur ou pas, c'est l'interprète qui doit estimer ce qu'il peut porter.

Nous avons vu les différents aspects qui peuvent définir ce vêtement de travail. Maintenant, il convient de s'intéresser à la cause. Pourquoi les interprètes s'interdisent ou exigent certains éléments dans leur tenue professionnelle?

Là encore deux avis sont donnés. Il est question soit de neutralité, soit de transparence.

Concernant la neutralité, prenons quelques citations. « *Dans le travail, j'essaie de m'habiller de façon assez neutre. Que cela ne soit pas forcément visible* ». Une autre interprète explique qu'arriver lors d'un rendez-vous avec des gadgets, des pendentifs, des bagues ou des habits peu adaptés ne se fait pas. Elle indique que les vêtements hors-cadre sont ceux avec des couleurs vives, arborant des grosses fleurs. De plus, elle évoque les cheveux teintés qui peuvent déranger. « *Par définition, l'interprète doit être neutre et ne doit pas se mettre en avant* ». Cela gêne l'utilisateur sourd pour la visibilité. Cela gêne également l'utilisateur entendant car l'interprète « *prend trop de place* ». L'interprète, comme précisé plus haut, doit gêner le moins possible les sourds et les entendants.

Pour d'autres, il s'agit d'une affaire de transparence : « *Donc, uniforme et sobre, comme ça le sourd se concentre essentiellement sur ce qui est dit. Essayer d'être transparente. C'est quoi ta notion de transparence ? C'est pas trop de superflu* ». Être transparent pour ne pas gêner le sourd est une des conditions. Neutre, pour certaines interprètes, ne convient pas. Puisque selon elles : « *La neutralité ça voudrait signifier on pense rien* ». Or, tout interprète induit et pense des choses personnelles. Il faut cependant essayer d'en induire un minimum. Ainsi, l'interprète influence peu la situation. Essayer d'être le plus transparent possible c'est essayer de s'effacer. « *Ce n'est pas en arrivant avec des vêtements bariolés ou avec un vêtement en contraste avec la situation* », que l'interprète se fait oublier.

Jusqu'à présent nous avons parlé des vêtements de travail. Mais, nous avons oublié un autre paramètre. « *On était en plein débat, à cette époque-là, sur les signes ostentatoires. tous les sourds étaient d'accord pour que l'interprète ne montre pas son appartenance religieuse. Si appartenance religieuse, il y avait* ». Si l'interprète porte une petite croix ou étoile il n'y a pas de problèmes. Mais dès lors qu'elle porte par exemple un foulard, l'interprète montre ouvertement sa religion. Avec le foulard, il est possible d'observer les expressions du visage. Néanmoins, l'interprète n'est plus transparent. Les signes religieux très visibles sont à éviter. C'est encore ici une question de respect.

Ici, le langage non verbal est le suivant : le vêtement religieux indique que la personne est croyante. De plus, elle indique quelle est la religion en laquelle elle croit. La personne qui porte ce vêtement place au-dessus de sa fonction professionnelle, son appartenance religieuse. C'est le système de croyances et de valeurs rattachées, qui est donc exposé.

Les interprètes utilisent le terme de neutralité et de transparence. Il est intéressant de se référer aux définitions proposées par l'AFILS⁸². La neutralité, selon le Code déontologique de l'AFILS article 3 : « L'interprète ne peut intervenir dans les échanges et ne peut être pris à partie dans la discussion. Ses opinions ne doivent pas transparaître dans son interprétation ». Ici, il n'est pas question de la présentation. Toutefois, peut-on mettre les signes religieux dans cette catégorie ? Regardons la définition de la transparence : « l'interprète est présent mais il doit se fondre dans le décor (habillé en fonction) ». Celle-ci avait été établit par un professeur en cours de déontologie en Master 2 Interprétariat Langue des Signes Française – français. Le Code éthique de l'AFILS comprend également le Code de conduite professionnelle. Dans l'article 4, il est écrit que : « L'interprète doit avoir une présentation appropriée à la situation d'interprétation. [...] ».

Finalement, les interprètes s'accordent sur le fait que l'interprète doit « *Se fondre dans le paysage au maximum* ». Seulement, le terme n'est pas forcément le même. La neutralité est un aspect du métier qui s'apprend dès le début de la formation. La transparence en est un autre vers lequel il faut tendre. Nous avons vu les grandes caractéristiques de cette seconde peau. Nous devons également préciser des spécificités propres à certaines situations d'interprétations.

2.2.3 Les situations spécifiques

L'interprète bénéficie des dérogations ou doit suivre des obligations particulières. Nous n'avons pas encore parlé de l'interprétation de liaison, celle de conférence et de la visio-interprétation.

Quelles sont les différences entre une situation⁸³ de liaison et une situation de conférence? Pour cela, reprenons des éléments vus en cours d'interprétation.

Concernant la liaison, les interprètes ont ou se permettent plus de libertés vestimentaires. Comme l'indique ce témoignage : « *Sur des situations très courtes je vais pouvoir avoir des*

82

Cf annexe Code éthique de l'AFILS. L'AFILS est l'Association Française des Interprètes en Langue des Signes.

83

Cf annexe explication de la différence entre ces trois spécificités.

imprimés assez discrets ou des rayures ton sur ton ». Les caractéristiques de la seconde peau des interprètes sont moins cadrées ou respectées. « *Quand c'est des rendez-vous individuels, j'estime que ça peut être un peu bariolé [...]* ». Ce propos est à nuancer puisque c'est suivant la décision de chaque interprète.

Les situations d'interprétations de liaison permettent aux interprètes de choisir plus facilement leur seconde peau. Inversement, les situations d'interprétations de conférence sont très codées. Les situations d'interprétations de liaison sont plus à même de permettre aux interprètes de choisir leur seconde peau. Inversement, les situations d'interprétations de conférence sont très codées.

Certaines interprètes interrogées ne font pas spécialement attention à leur tenue professionnelle. Cependant, toutes estiment faire attention ou même font un effort pour se vêtir, lorsqu'elles traduisent des conférences. « *Il m'arrive de faire des efforts vestimentaires quand c'est des interventions où il y a beaucoup de monde, des conférences, [...]* ». Une autre interprète l'indique : « *Il y a une ou deux circonstances dans l'année où je ne vais pas y aller en jean, mettre des jolies chaussures. Il faut vraiment que ça soit la grande occasion* ». Deux raisons expliquent cette codification. Tout d'abord, la gêne visuelle peut être accrue. La durée d'une conférence est généralement plus d'une heure. Les sourds doivent pouvoir se concentrer sans être perturbés par la seconde peau des interprètes. « *En conférence, je respecte exactement ce qu'on m'a appris. Pour voir la personne c'est plus facile d'être uni, sombre* ». Les longues réunions ou les formations sont aussi comprises. « *Je vais mettre tout de suite un peu l'uniforme pour moi : bleu marine, sombre* ». La seconde raison est que l'interprète doit s'adapter à la situation. Il doit être transparent. « *Il y a de temps en temps [...] un gros colloque où tout le monde va être en costume. Là, il faudra vraiment que je passe inaperçue, que je sois habillée comme eux* ». Comme vu précédemment, certains métiers exigent des codes vestimentaires. O. Blanc complète : « [...] dans certains milieux, il ne saurait être de chic autre que noir et uni, le noir uni « fait habillé »⁸⁴ ». Depuis de nombreuses années, le vêtement noir est associé au fait d'être correctement habillé. Ceci toujours dans les sociétés occidentales. L'interprète doit se conformer un minimum à ces codes. Ainsi, les personnes se concentrent essentiellement sur le travail fourni. De plus, nous verrons par la suite, les interprètes s'auto-censurent. Nous en verrons les raisons.

Des réactions sont entendues sur cette seconde peau lors des conférences. « *Les choses noires sont un peu réservées à la conférence c'est stigmatisant* ». Certaines réflexions concernent les interprètes habillés essentiellement en noir pour les conférences. « *C'est un petit peu commande*

84

Blanc O. (2009), *Vivre habillé*, Klincksieck, Paris, p.102.

spéciale « Men in Black » ». La règle est ne de pas s'habiller en « rayé » lors d'une conférence. Même s'il y a toujours des exceptions dans la profession. «

Nous avons montré et expliqué ces situations particulières que sont la liaison et la conférence. Il reste un dernier cas : la visio-interprétation. Il s'agit d'interpréter à distance par le biais d'un ordinateur, d'une connexion internet et d'une caméra. Pour être plus représentatif, il faut y ajouter les passages à la télévision et les traductions en langue des signes filmées. La visibilité doit être totale ou doit s'en rapprocher. Pour cela, des astuces sont à intégrées. *« Cela peut être gênant d'avoir un trop grand décolleté. En visio-interprétation, il faut faire extrêmement attention, car cela se voit beaucoup »*. L'interprète est filmé en plan américain (la tête et le buste). Pour les couleurs, il faut faire attention. Une interprète en a fait l'expérience. Elle était vêtue d'un haut rouge. La capture de l'image était un peu floue à cause de son vêtement. Le conseil est le suivant : *« Si c'est le versant français – langue des signes [...] celui qui est face à la caméra est en noir »*. A cela, il faut : *« Éviter tout ce qui peut attirer l'œil »*. Le sourd qui regarde cette vidéo doit être concentré exclusivement sur le message à faire passer. C'est pourquoi, l'interprète doit respecter un certains nombre de critères dans sa vêtue.

Pour conclure cette partie, une interprète a résumé ainsi le choix d'une tenue professionnelle : *« C'est respecter la situation, les clients et s'adapter à la situation »*. Certaines interprètes ont trouvé une solution : la *« stratégie oignon »*. Être vêtu de plusieurs couches de vêtements, afin de choisir son haut en fonction du rendez-vous.

Mais pourquoi les interprètes, en situation d'interprétation, suivent-ils ces « codes »? D'où cela vient-il ? Se l'impose-t-il ou est-ce que ça leur est ordonné ? Nous allons à présent essayer d'en savoir plus. Y-a-t-il une pression sur le vêtement de travail dans ce métier?

2.3 La pression

Pour comprendre pourquoi les interprètes s'habillent de telle ou telle manière pendant le travail, il faut en chercher la provenance. Est-ce vraiment de la pression ? Puis, nous verrons quelles sont les causes et les conséquences de ces attitudes professionnelles ? C'est en illustrant ces propos par des exemples concrets que nous terminerons cette première grande sous-partie.

2.3.1 L'origine

Concernant la provenance de ces codes vestimentaires dans le métier d'interprète en Langue des

Signes Française - français, nous n'avons pas trouvé d'écrits. Néanmoins, au cours des entretiens, les confidences des interprètes nous éclairent.

Une interprète raconte qu'elle exerce depuis un certain nombre d'années. Auparavant, la pression était assez implicite, ceci de la part des interprètes. Par exemple, il ne fallait pas porter une jupe plus courte qu'une femme sourde présente. Une des normes vestimentaires du vêtement de travail était de s'accommoder aux sourds.

A l'époque, cette pression est-elle venue des sourds ? Est-ce eux qui décidaient implicitement des tenues professionnelles des interprètes ? Comment le ressentent les interprètes avec moins d'années d'expériences ?

Pour huit des interprètes interrogées, la pression vient de la formation. Que ce soit par les formateurs interprètes, pendant les cours ou les stages. « *Les profs en parlent. C'est pas sombre, mais uni. Il ne faut pas de dessins, pas de rayures* ». Ou encore : « *Dans les écoles d'interprètes on nous dit souvent : « faut s'habiller en noir, faut pas mettre de rayures, ça fatigue les yeux, faut pas mettre de tee-shirts bariolés » »*.

Les interprètes interrogées viennent des trois écoles d'interprètes ⁸⁵. Les conseils sur cette seconde peau sont parfois différents : « *On a eu des conseils un petit peu stricts [...]. Mais comment être un interprète sans ressembler à une vendeuse Sephora habillée tout en noir ?* ». Le noir est exigé pour certains. Pour d'autres professeurs, les conseils étaient de ne : « *Pas avoir une armée d'interprètes en noir, que c'était aussi sympa de se décontracter*».

La réflexion et le choix personnel de l'interprète jouent également sur ce sujet. Chaque interprète choisit de l'interpréter comme il le souhaite. S'habiller de telle ou telle manière est un choix personnel ; bien que nous soyons influencés par les codes et les normes sociales. C'est pourquoi, une pression est présente. L'interprète aussi se l'applique lui-même : « *On s'impose beaucoup de choses au niveau de l'uni. Peut-être que ça a un lien avec les formateurs en formation* ».

Une dernière provenance a été évoquée lors d'un entretien. « La pression quant à elle, vient d'une élite d'interprètes. Au départ, peut être, a-t-on pensé que cela relevait du « parisianisme » ». Mais,

85

L'université Charles de Gaulle Lille 3 propose une formation. En partenariat avec l'association SERAC (Sourds, Entendants : Recherche-Action-Communication), un Master II Sciences du langage : Spécialité « Interprétariat Français/Langue des Signes Française » est possible. SERAC propose également une formation Interprète LSF-Français en partenariat avec l'université Paris VIII. Une autre école se trouve à Paris : l'ESIT (Ecole Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs). En partenariat avec l'université Paris III une formation de Master Interprétation Française-LSF et LSF-Française est possible.

cette idée ne fut pas redite par les autres interprètes.

La pression serait venue de l'extérieur de la profession, du côté des sourds. Puisque auparavant, le métier n'était pas encore reconnu. Puis, des formations d'interprètes se sont créées. Les consignes ont été transmises à l'intérieur même de la profession par les professionnels. Ce qui est encore le cas aujourd'hui. Mais, pourquoi les interprètes suivent-ils ce cadre?

2.3.2 Les causes

L'interprète est seulement présent lors d'un rendez-vous pour traduire. Or, les personnes présentes jugent sa production mais aussi son savoir-faire et son savoir-être. Elles regardent aussi comment va se comporter l'interprète. L'interprète véhicule une image. Il y aurait un effet miroir : l'interprète renvoie l'image du sourd auprès de l'entendant. *« L'interprète donne, prend, retranscrit la parole. Et, il y a aussi le corps. Ça fait partie de tout un ensemble ».*

Les sourds se sont donc manifestés à la suite de certaines situations. Une interprète relate une situation vécue à la télévision, au début de la profession. L'interprète était arrivée avec des habits punks. Elle traduisait une comédienne sourde. Suite à cela, des réflexions ont été faites par les sourds. Ils ont insisté pour que les interprètes fassent attention à leur vêture professionnelle. L'interprète en a également plus conscience. Il s'auto-censure. Lors d'un entretien d'embauche, plusieurs interprètes expliquent qu'elles font attention. Le rendez-vous porte des enjeux. Le sourd peut être stressé. L'interprète ne doit pas interférer dans la relation sourd-entendant. *« On véhicule une image. Si je suis venue en tongs alors que c'est un rendez-vous formel, je serai aussi gênée ».* L'interprète s'auto-restreint. Nous avons pris connaissance dans la première partie, que nos tenues étaient vecteurs d'informations. L'interprète informe les autres personnes par son vêtement de travail. C'est à lui de montrer ce qu'il désire. Sa conduite vestimentaire est influencée par les conduites des personnes côtoyées. Nous avons vu que le vêtement permet d'appartenir à un groupe ou de s'en distinguer et de classer. Il en est de même pour le vêtement dans le monde du travail.

Il doit y faire attention. Comme nous l'avons expliqué plus haut, l'interprète doit essayer d'être transparent. Il doit se conformer, s'adapter à la situation qu'il interprétera. *« Un cadre va avoir une cravate [...]. En tant qu'interprète tu peux pas faire tâche par rapport aux codes vestimentaires ».* Même si l'interprète n'apprécie pas, il doit respecter ces codes. Ces derniers sont présents dans le monde du travail. L'interprète essaye de coller au mieux avec la situation dans laquelle il se trouve. *« Je suis là en tant qu'interprète mais on ne me voit pas. [...] On se fond un peu ».* Mais le peut-on vraiment ? *« C'est un joli terme d'être transparent, on ne peut pas l'être puisqu'on est là ».* Dans

tous les cas, l'interprète doit respecter au mieux sa clientèle.

Pour certains sourds, avoir accès à une interprétation est nouveau. Ils sont mêmes habillés très correctement pour certains rendez-vous. Certains sourds vont rarement chez un avocat ou un notaire, explique une interprète. Il faut garder en tête que pour les entendants ces rendez-vous se sont banalisés. Alors que pour les sourds, c'est encore différent. C'est pourquoi, le sourd présent sera vêtu d'une manière présentable. C'est un rendez-vous important pour lui. Si l'interprète ne respecte pas ces codes vestimentaires, il peut ne pas montrer de respect envers son client. « *Si l'interprète arrive le jean à moitié déchiré c'est un manque de respect à cette situation. Pour certains clients c'est l'événement et ça c'est respectable* ». L'interprète doit donc faire preuve de neutralité. Il ne doit pas juger une situation, ni montrer ses opinions. Il doit respecter chaque client, ce qui passe également par sa vêtue.

Pour reprendre les propos d'une interprète : « *Je pense que c'est une culture professionnelle qu'on acquiert petit à petit, à force d'être dans le métier* ». Se vêtir d'une manière adaptée ne serait pas appris directement.

2.3.3 Les conséquences

Jusqu'où peut-aller cet auto-contrôle? Comment est-il compris ? « *Quand j'étais en stage en M2, un professeur nous avait dit d'être tout en noir* ». Cette interprète raconte qu'elle suivait à la lettre ces consignes. En stages, elle était vêtue entièrement de noir. Le résultat fût le suivant : « *Cela m'enfermait plus qu'autre chose. J'étais pas très bien je savais pas comment y aller* ». Les conseils en formation ont été, pour la plupart, compris de cette manière. « *Il y a une pression. C'est l'interprète qui s'habille en noir et pas autrement* ». C'est généralement pendant le stages, que les interprètes ont eu le plus de réflexions. Ces dernières sont sur la couleur du vêtement porté ou sur la forme. « *Mon maître de stage me disait : « Attention, pas de décolleté »* ». Les t-shirts devaient être ras le cou, nous explique une autre interprète. « *J'étais stagiaire et j'ai vraiment pris au mot ce qu'il me disait. Il était très strict* ». Ils ont pu constater ce qu'il en était pour les tuteurs : « *J'ai des tuteurs qui ont fait ce choix-là, d'être tout le temps en noir* ».

Finalement, la moitié des interprètes l'ont ressenti comme une restriction. Ceci surtout lorsqu'elles ont débuté dans la profession. « *A l'école on nous dit qu'il y a des codes vestimentaires. Il faut s'habiller plutôt en uni, de préférence sombre* ». Alors que pour certaines interprètes, cela ne correspond pas à leurs habitudes et goûts vestimentaires. Plusieurs se sont forcées à s'habiller en noir. Même si elles savaient que porter de la couleur n'était pas interdit.

« Mais, il y a quand même une petite pression, on se dit : oui, mais ... ». La phrase qui est le plus ressortie sur ce sujet a été : « c'est une contrainte pour moi ».

Mais, si ces codes vestimentaires ne sont pas assez respectés que peut-il se passer ? Voici ce qui est déjà arrivé. Une sourde a renvoyé un interprète. Le rendez-vous se déroulait chez le notaire. L'interprète est arrivé avec un jean, pas repassé et presque déchiré et un blouson. Elle n'a pas apprécié le « *le look un peu loubard. Elle lui a dit : « Désolé tu rentres chez toi »* ».

Chaque interprète doit trouver un compromis. « *Je pense quand on sort des écoles, on est très formaté. Et qu'avec l'expérience, on trouve le juste milieu* ». Une interprète explique qu'elle ne s'empêche plus de porter pleins de bagues. Elle estime que c'est sa personnalité, qu'elle en a besoin. Chaque interprète est avant tout une personne. Il faut réussir à appliquer certaines règles citées précédemment et laisser un peu de soi s'exprimer. En fonction des conseils donnés et des expériences vécues, il faut arriver à trouver des compromis. Bien sûr, c'est une chose subjective et personnelle. Le vêtement de travail des interprètes ne peut être formaté, puisque chaque interprète a sa personnalité. Être tout en noir ne convient pas à tous les interprètes. « *C'est toujours le débat jusqu'où faut-il aller tout en gardant sa personnalité ?* ».

Un uniforme imposé serait-il la solution pour éviter cette réflexion ? Cela semble peu réalisable et envisageable. Néanmoins, dans certaines situations, l'interprète est amené à en porter un. C'est ce que nous allons découvrir dans cette seconde partie.

2.3.4 Des exemples concrets

Ici, les interprètes se sont exprimées. Parfois, elles ont vécu ou entendu des situations qui avaient été rendu difficile par la seconde peau.

Un des premiers paramètres est le vêtement féminin. Celui-ci renvoie à une représentation ou une excitation sexuelle. C'est le cas des vêtements qui soulignent la gorge, les jambes et les hanches. On peut parler d'un vêtement érotique. L'érotisme étant un désir sexuel et ses projections mentales.

Le fait de porter une jupe a été cité plusieurs fois. Voici quelques extraits : « *C'était un milieu exclusivement masculin. Ils avaient pas l'habitude de travailler avec des femmes dans cet atelier. j'aurai peut-être réfléchi avant d'arriver en jupe* ». La jupe en question était classique, sport. Elle était portée avec des collants opaques et des bottes. L'interprète explique que cette fois-ci son

vêtement de travail n'était pas adapté. Car les travailleurs ont tout de suite fait des réflexions sur sa tenue. Leurs propos n'étaient pas prononcés d'une voix forte. Cependant, l'interprète fut dérangée dans son interprétation. Un autre exemple du même ordre donné par une interprète. Elle explique que dans des écoles de banlieues parisiennes deux de ses collègues y allaient en jupe au départ « *95% des collégiens étaient très animés par leurs hormones. Du coup, elles se sentaient mal à l'aise car quand elles traversaient la cour le matin tout le monde se retournait, les sifflait* ». plusieurs interprètes femmes ont changé leur manière de s'habiller pour aller dans ce collège. Comme on peut le lire dans ces citations, les interprètes femmes subissent le fait que leur vêtement ait une connotation sexuée.

Dans le même ordre d'idée, les décolletés sont évoqués. « *C'est difficile de se concentrer sur l'interprétation si l'interprète à un décolleté plongeant* ». L'interprète parle des décolletés, des mini-jupes qui sont à éviter. Tous ces exemples montrent qu'en fonction du lieu, du public une interprète aura plus de restrictions quant à sa tenue professionnelle. Les convenances sociales sont très marquées pour les vêtements féminins. Les interprètes femmes se conforment parfois dans leurs pratiques. Cela peut être la couleur ou la forme de leur vêtement. Il existe un contrôle social avec des normes pour les vêtements nommés séducteurs.

Nous avons vu que les interprètes femmes sont soumises à une norme spécifique. Un autre paramètre qui concerne tous les interprètes, est la lumière. Lors d'un rendez-vous, cela peut devenir très embêtant. Ici, l'interprète était dans une toute petite pièce. Elle ne pouvait pas changer de place. La situation se déroulait en été. « *J'étais habillée en rose clair avec un fort contre-jour. La personne sourde ne voyait rien de ce que je faisais* ». Le sourd n'arrivait pas à différencier les mains du vêtement.

Il faut garder à l'esprit que cette seconde peau peut influencer la situation directement ou indirectement. De plus, l'interprète est dans une situation professionnelle. Comme nous l'indique une interprète : « *J'oublie jamais que l'on représente le client sourd ou entendant. Qu'est-ce qu'on attend de cette situation, les enjeux? Est-ce que ça va me freiner d'être habillée tout en noir ou au contraire est-ce que ça va m'aider?* ». Ce sont tous ces éléments qu'il faut gérer. C'est à l'interprète de réfléchir aux conséquences que cela peut entraîner. Nous avons vu la seconde peau dans sa globalité. Ce qu'elle peut induire, ses caractéristiques, ses spécificités par rapport aux autres métiers. A présent, nous allons regarder les cas particuliers du vêtement de travail. Dans certains endroits, l'interprète est amené à porter un uniforme, au sens strict du terme. Nous irons plus loin dans la réflexion. Peut-on considérer que l'interprète porte un uniforme ? Ce dernier est-il mis en toutes circonstances ?

3. Les cas particuliers : l'uniforme

Les entreprises ou les services sont régis par différentes règles, le code du travail, les recommandations du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), les directives européennes et bien d'autres encore. Ces différentes consignes s'appliquent à l'ensemble du personnel. Lorsqu'une personne extérieure à l'entreprise circule dans les bâtiments, elle doit se plier aux mêmes règles. C'est le cas de l'interprète, puisque ses lieux et domaines d'interventions sont très variés. Il arrive qu'il se rende dans des bâtiments sécurisés, une salle aseptisée ou sur un chantier. Diverses expériences ont été vécues par les interprètes. Nous allons voir pourquoi ils sont amenés à se vêtir d'un uniforme.

Concernant l'hygiène

La plupart des expériences relatées se déroulent dans un hôpital. Cela peut être lors d'une opération. Dans ce cas, l'interprète met une tenue spécifique. *« Lorsqu'il s'agit de rentrer dans le bloc, où par mesure d'hygiène, on a la tenue. Il y a la calotte, le masque, les gants parfois, la tenue bleue sur le pantalon et la veste »*. Il se peut que l'interprète rentre dans une chambre aseptisée. Dans ce cas, il revêt une tenue qui le recouvre entièrement. *« Si on rentre dans les chambres de certains malades, on doit avoir un tablier plastique, un masque, des gants »*. L'interprète est tenu de porter cet uniforme. Si ce n'est pas le cas, il ne peut entrer dans la salle.

Parfois, l'uniforme imposé peut gêner le patient sourd. Ce fût le cas avec la grippe A (H1N1).

Certains interprètes ont été contraints de porter un masque⁸⁶ couvrant la bouche, le nez et le menton. Celui-ci était porté afin d'éviter toute contagion. Les interprètes indiquaient aux personnes présentes que l'interprétation allait être plus difficile. Car pour une personne sourde ayant reçu une éducation oraliste, elle s'appuie sur la lecture labiale. Or, tout masque empêche forcément cette aide. Certaines interprètes interrogées n'ont pas pu y échapper. Lorsque la patiente était enceinte et non vaccinée, toutes les personnes présentes devaient le porter. Les expressions du visages sont atténuées, la lecture labiale est rendue impossible. Alors que ces paramètres font partie intégrante de la langue des signes française.

D'autres interprètes ont pu l'éviter, soit parce que le médecin autorisait le sourd et l'interprète à enlever leur masque, soit les personnes étaient vaccinées ou la patiente n'était pas enceinte.

L'hôpital n'est pas le seul lieu où des règles d'hygiène sont imposées. Cela peut être dans les usines. L'uniforme est généralement la charlotte, la blouse et parfois les bottes. Une autre interprète

86

« Demi-masque filtrant contre les particules portant le marquage de la norme (EN149:2009) », selon le site www.masque-grippe-aviaire.eu/norme_masque_ffp2.html.

explique qu'elle a porté la blouse lors d'un examen professionnel. Elle suivait l'élève interrogé et le professeur à travers les étales et les plats. L'hygiène était irréprochable, c'est pourquoi elle a dû mettre une blouse.

L'hygiène est une des raisons pour lesquelles l'interprète doit porter un uniforme. Nous avons vu qu'il peut y en avoir des différents : une blouse, une charlotte, des bottes, des gants, un masque, etc. A présent, regardons les uniformes qui permettent une protection.

Pour la protection

En matière de protection, le Code du travail est appliqué. Deux citations de l'article R233-1 peuvent être cités. La première est la suivante : «L'employeur met à la disposition des travailleurs, autant que de besoin, les équipements de protection individuelle appropriés et, lorsque le caractère particulièrement insalubre ou salissant des travaux l'exige, les vêtements de travail appropriés. Il veille à leur utilisation effective »⁸⁷ . Plus précisément : « l'employeur met à la disposition des travailleurs des équipements de travail nécessaires, appropriés au travail à réaliser ou convenablement adaptés à cet effet, en vue de préserver leur santé et leur sécurité »⁸⁸ ».

En matière de protection, l'image qui vient souvent à l'esprit est celle de personnes portant des casques sur un chantier, mais pas seulement. La protection s'applique dans les usines, sur les chantiers et dans le milieu hospitalier. Elle peut s'appliquer aux vêtements portés par l'ensemble des personnes fréquentant régulièrement ou occasionnellement ces lieux

Une interprète a vécu cette expérience. Soit l'interprète se change, soit on lui indique de rajouter par exemple une cote de travail. « *Cela nous arrive dans les ateliers de peinture : les personnes vont gentiment nous prêter une cote pour éviter de salir nos vêtements* », explique une interprète.

En fonction du lieu d'interprétation ou de la situation, l'interprète peut se vêtir d'un uniforme. Celui-ci lui est imposé. Mais tous les uniformes portés par l'interprète ne sont pas obligatoirement imposés. Il arrive que ce soit l'interprète qui choisit ou non de le porter. Nous allons étudier l'exemple de la blouse blanche à l'hôpital.

3.1 La blouse blanche

⁸⁷

Selon le Code du travail (2009), 71ème édition, Éditions Dalloz, Paris, p.1870.

⁸⁸

Ibid, p.1869.

Avant toute chose, reprenons un bref historique de cette blouse blanche. Au fil des siècles, la tenue vestimentaire des soignants a changé. Plusieurs évolutions l'expliquent. Tout d'abord, les connaissances médicales se sont multipliées. Le fonctionnement de l'hôpital s'est modifié. Les communautés religieuses ont également contribué à cette évolution. Elisabeth Tessier nous renseigne sur les tenues vestimentaires. « Au XIX^{ème} siècle, les laïques portent des robes foncées, mais l'uniforme n'existe pas⁸⁹ ». C'est Florence Nightingale⁹⁰ qui impose l'uniforme infirmier. En France, c'est Léonie Chaptal qui exige de porter l'uniforme réglementaire⁹¹. Puis, « au cours de ces années, le développement de l'hygiène va imposer le passage du noir au blanc, devenu le critère essentiel de propreté pour une société soucieuse d'assurer le bon développement social⁹² ». Voici, les quelques repères qui permettent de comprendre l'évolution de cette blouse. Maintenant, regardons les pratiques d'aujourd'hui pour les interprètes.

Imposée par l'hôpital ou choisie, la blouse blanche est un sujet de discussion dans la profession. Pourquoi est-ce le cas ? Durant les entretiens, sur les dix interprètes, neuf ont abordé cette notion. Suite aux réponses données, nous avons établi un tableau présentant l'interprète et son expérience ou non du port de la blouse blanche. La dernière ligne représente l'avis des interprètes concernant la blouse blanche. Un rond ° représente une interprète. Si l'interprète travaille ou a déjà travaillé avec une blouse blanche, elle est placée dans la colonne « expérience ». Si ce n'est pas le cas, elle est dans la colonne « non expérience ».

| Expérience ° ° ° ° ° ° | | | | Non expérience ° ° ° | |
|-------------------------------------|-------------|---------------------------------|-------------|-------------------------|------------------------------|
| Employée par l'hôpital ° ° ° ° ° | | Non employée par l'hôpital ° | | Défavorable | Autres : - au cas par cas |
| Favorable | Défavorable | Favorable | Défavorable | | |
| ° ° ° | ° ° | | ° | ° ° | ° |

89

Tessier E.(2006), « Il était une fois... la tenue vestimentaire des soignants », *Soins aides-soignantes*, n°12, pp 14-15.

90

Florence Nightingale est fondatrice des premières écoles d'infirmières

91

« Elles seront les précurseurs des tenues blanches ou bleues du personnel soignant. Ces couleurs ont des significations très fortes chez les chrétiens. En effet, le blanc représente le vêtement du baptisé : l'idéal, la joie, la pureté mais aussi la connaissance des soins. Le bleu est identifié au caractère céleste et à l'humilité de la mère du Christ. Le choix de ces couleurs symboliques interpelle, car ses écoles n'appartenaient pas à des communautés religieuses », selon Tessier E. (2006), « Il était une fois... la tenue vestimentaire des soignants », *Soins aides-soignantes*, n°12, pp 14-15.

92

Lhez P. (1995), *De la robe de bure à la tunique pantalon. Étude sur la place du vêtement dans la pratique infirmière*, Inter éditions, 1995, Paris, p.29.

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|

Après avoir observé ce tableau, que peut-on constater ? Ici, une majorité d'interprètes a déjà travaillé avec une blouse blanche. Néanmoins, pour analyser ce paramètre, il faudrait un plus grand échantillon. Ce total ne peut être représentatif. Puisqu'en France, douze unités⁹³ d'accueil pour les personnes sourdes ont été créées. Combien d'interprètes ont déjà côtoyé le monde hospitalier et la blouse blanche ? C'est un chiffre que nous n'avons pas pu établir. Il faut donc laisser de côté le fait que six interprètes sur neuf ont déjà travaillé avec la blouse blanche. Il vaut mieux s'intéresser aux lignes suivantes. Ici, la question était de savoir : « si vous aviez le choix est-ce que vous porteriez une blouse blanche ? ». Il s'agit de leur ressenti et non le fait qu'elles la portent ou non. La réponse n'est pas tranchée. Cependant, les interprètes semblent exprimer une réticence au port de la blouse blanche.

Sur ces neuf interprètes, cinq sont embauchées par l'hôpital. Les deux autres interprètes sont salariées de services d'interprètes indépendants. Elles sont appelées pour des vacations à l'intérieur de l'hôpital. On remarque que le fait d'être salarié de l'hôpital influence le choix de porter une blouse. Il arrive que l'unité impose aux interprètes de porter une blouse. Dans ce cas, l'interprète n'a pas le choix, il doit la porter et se conformer à sa fiche de poste. Quand la question est posée, seulement une interprète s'est dite défavorable au port de la blouse. Toutes les autres n'y voient pas d'inconvénients. D'une unité à l'autre, les consignes changent. C'est pourquoi, certains interprètes refusent la blouse. Dans un même pôle d'unité d'accueil des personnes sourdes, on peut trouver un interprète avec et un autre non. Deux interprètes sont défavorables au port de la blouse blanche. Les trois autres la souhaitent. Il convient de regarder les colonnes suivantes pour pouvoir comparer ce résultat. Dans la colonne « expérience », une seule interprète n'est pas embauchée par une unité de soins. Son avis est tranché. Lorsqu'elle fait des vacations, elle ne met jamais de blouse.

Celles qui n'ont jamais été confrontées à cette situation répondent par la négative. La troisième préfère ne pas affirmer sa position. Elle pense qu'elle ferait suivant la situation. Pourquoi les interprètes qui n'ont jamais travaillé dans ce milieu ne veulent pas la porter ? Quelles en sont les raisons ?

Voici le tableau récapitulatif des avis :

93

La prise en charge des patients sourds peut se faire notamment à : Strasbourg, Nancy, Grenoble, Nice, Marseille, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Rennes, Paris (hôpital de la Salpêtrière et St Anne) et Lille.

| | |
|--|-----------|
| Favorable au port de la blouse blanche | ○ ○ ○ |
| Défavorable au port de la blouse blanche | ○ ○ ○ ○ ○ |
| Autre avis | ○ |

On remarque qu'il n'y a pas de majorité absolue. Mais, les avis sont cependant partagés. Pourquoi cela ? Pour quelles raisons l'interprète doit-il porter une blouse ? Quelles en sont les justifications ?

L'hygiène

L'hygiène est la première raison du port de la blouse. Même si cette raison est moins présente de nos jours. Une seule interprète l'évoque durant l'entretien. Elle explique qu'au début, c'était pour cette raison que la blouse avait été instituée. C'était une protection contre les microbes. Le personnel hospitalier la met lors de son arrivée à l'hôpital. Puis, lorsque la journée est terminée, elle reste à l'hôpital. Comme nous l'indique P. Lhez : « avec le changement, s'est opéré le passage d'un vêtement symbolique à un vêtement fonctionnel. Ce qui a signifié ne signifie plus. On passe d'un enseignement de valeurs à un enseignement de principes : principes d'hygiène et d'ergonomie »⁹⁴. La blouse blanche doit être protectrice. Néanmoins, elle reste forte de symboles : l'image symbolique du statut hospitalier.

Mais alors quelle autre raison peut être abordée ?

La reconnaissance

La reconnaissance est essentiellement visuelle. Par la blouse blanche, le personnel hospitalier est reconnu. Tout d'abord, par les personnes extérieures à l'hôpital. Celles-ci n'hésitent pas à poser des questions à n'importe quelle « blouse blanche » rencontrée. Le fait de la porter implique de pouvoir donner le renseignement. La blouse blanche permet de se reconnaître entre professionnels. C'est un groupe qui arbore le même uniforme. « Un vêtement n'est pas seulement un tissu, c'est une marque d'identité, un signe de reconnaissance, un statut, celui de la « blouse blanche à l'hôpital »⁹⁵. Le fait

⁹⁴

P. Lhez (1995), *De la robe de bure à la tunique pantalon. Étude sur la place du vêtement dans la pratique infirmière*, Inter éditions, 1995, Paris, p.138.

⁹⁵

Francequin G.(2008), *Le vêtement de travail, une deuxième peau*, Éditions Erès, Ramonville Saint-Agne,

de se vêtir de cette blouse permet de se fondre dans la masse. C'est être comme les autres, être comme un personnel hospitalier parmi d'autres. Ceci dans l'hôpital. P. Lhez résume ces deux aspects : « symbole d'une corporation, l'uniforme induit pour certains reconnaissance et respect, pour d'autres il permet de passer inaperçu. Dans tous les cas, il contraint et égalise socialement les différences vestimentaires »⁹⁶ .

Mais alors, quelle est la place de l'interprète ? Comme nous l'avons vu dans les tableaux précédents, les interprètes ne sont pas tous du même avis quant au port de cette blouse blanche ? Que se passe-t-il ?

Avant toute chose, nous devons clarifier la posture professionnelle de l'interprète. Dans ces consultations médicales se trouvent au minimum : un professionnel de la santé, un professionnel de la langue (l'interprète) et un patient. L'interprète s'ajoute dans la relation patient – professionnel de la santé, normalement établie. C'est pourquoi, il doit adopter une posture professionnelle. Nous allons la définir en nous appuyant sur les propos de M. Spranzi dans son intervention au colloque national « Interprétariat, santé et prévention » du 18 mars 2010. La posture professionnelle de l'interprète est également nommée posture éthique. L'interprète est soumis à un certain nombre de règles. Selon M. Spranzi : « il est préférable de parler d'impartialité plutôt que de neutralité : l'interprète ne doit pas être indifférent à ce qui se passe dans l'échange communicationnel et adopter une posture purement passive, [...] »⁹⁷. L'interprète doit dans sa traduction vers les deux langues se montrer actif quant à la compréhension et retransmission des propos. Chaque partie doit être interprétée le plus fidèlement possible. En aucun cas, il ne doit montrer et formuler ses opinions personnelles. Puisque « l'interprète est bien responsable que ce qui est dit, soit effectivement dit, mais il n'est pas responsable du contenu de ce qui est dit, de ce que chacun, patient et médecin, a voulu dire »⁹⁸. L'interprète doit adopter une posture impartiale. A cela, il doit être fidèle (selon l'article n°2 du Code de conduite professionnelle de l'AFILS). S'il pense que le discours n'est pas clair, ajouter un élément, il doit en informer les deux parties. L'interprète peut avoir des doutes pour une traduction. Ne pas les formuler peut avoir des conséquences. Ici, l'interprète traduit en milieu médical, la santé des patients peut être en jeu. C'est pour cela qu'il doit être rigoureux et sûr de son

p.101.
96

Francequin G. (2008), *Le vêtement de travail, une deuxième peau*, Éditions Ères, Ramonville Saint-Agne,

p.60.
97

Selon Spranzi M. (2010), *Éthique médicale et éthique de l'interprète*, Colloque ISM « Interprétariat, santé et prévention », Paris, pp 1-5.

98

Ibid, pp 1-5.

interprétation. La posture professionnelle de l'interprète a été définie. Mais, il ne faut pas oublier le « secret médical que l'interprète partage avec les soignants⁹⁹ ». Il doit respecter la confidentialité des propos. Cela peut être envers le médecin, car il peut connaître des informations sur le patient. Dans l'autre sens, l'interprète ne doit pas dévoiler des informations connues et non transmises par le professionnel de la santé. L'interprète doit tenir cette posture professionnelle, puisqu'elle permet de garantir « le droit fondamental du patient à la communication ». En effet, « le droit à l'information est inscrit dans la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades¹⁰⁰ ». Ainsi, le professionnel et le patient décident en commun des décisions relative à sa santé.

Nous avons vu la posture professionnelle de l'interprète en milieu médical. A présent, on peut se demander quelle image l'interprète donne à voir à l'autre à travers le port ou non de la blouse blanche ?

L'interprète est un professionnel de la langue. « L'interprète est le pont qui permet aux locuteurs des deux langues de se découvrir, de se connaître et éventuellement, de se comprendre¹⁰¹ ». L'interprète donne l'équivalent d'une langue source dans une langue cible et inversement. « Rien de plus, rien de moins, quelles que soient les langues en présence. Les interprètes ne sont n'y de professeurs, ni des assistants sociaux, ni des conférenciers, ni des médecins... ni aucun autre professionnels qu'ils traduisent¹⁰² », comme le précise les auteurs de *L'interprétation en Langue des Signes*. Le premier groupe a décidé de revêtir une blouse blanche. Le second ne la porte pas.

Pour les interprètes ne voyant pas d'inconvénients à porter la blouse blanche, les arguments sont les suivants. Tout d'abord, ils sont employés par l'hôpital. De ce fait, ils travaillent pour l'hôpital à l'intérieur de celui-ci. Une interprète l'explique : « *Je fais partie de l'équipe soignante quelque part. Faisant partie d'une équipe, faisant partie du système vraiment hospitalier* ». C'est bien dans une équipe que l'interprète travaille, cette équipe qui remet au quotidien une blouse blanche. Pour pouvoir se fondre et passer inaperçu l'interprète la met. « *Tout le personnel de l'hôpital a une blouse blanche. Donc si nous, nous n'avons pas notre blouse blanche ça ne serait pas logique* ». Dans l'hôpital, tout le personnel hospitalier la revêt. Dans cet amas de blouse blanche, entre les

99

Ibid, pp1-5.

100

Selon Spranzi M. (2010), *Éthique médicale et éthique de l'interprète*, Colloque ISM « Interprétariat, santé et prévention », Paris, pp 1-5.

101

Bernard A. & al. (2007), *L'interprétation en Langue des Signes*, PUF, Paris, p.3.

102

Ibid, p.2.

secrétaires, les médecins, les sages-femmes, etc. l'interprète fait partie d'une équipe, celle de l'hôpital. « *Tout le monde a une blouse dans l'hôpital quelle que soit la fonction* ». Une autre interprète indique qu' « *elle traduit des médecins, donc la blouse doit être de mise* ».

Il arrive que la situation de soins soit compliquée, voire grave. L'interprète doit toujours traduire. La blouse blanche peut être une solution pour mettre une distance. La blouse blanche peut être une aide pour gérer une situation difficile. En laissant la blouse le soir à l'hôpital, l'interprète se débarrasse symboliquement des situations plus délicates.

La blouse blanche permet de reconnaître non pas un corps de métier précis mais une famille de professionnels. L'interprète évoque une autre raison : sa place. Celle d'être un travailleur de l'hôpital : « *Je suis vue de la part des autres personnes de l'hôpital comme appartenant à l'hôpital, comme personnel hospitalier* ». Mais surtout, une explication qui est revenue plusieurs fois dans les entretiens : « *Je ne suis pas quelqu'un qui accompagne un ami, un éducateur. Je suis quelqu'un qui ne connaît pas forcément la personne* ». Grâce à la blouse blanche, l'interprète se différencie du patient. Il traduit pour le patient, mais également pour le professionnel qui s'en occupe.

Cette reconnaissance visuelle peut être une aide au quotidien. L'interprète travaille pour ou à l'hôpital. Seulement, tous les services hospitaliers ne connaissent pas toujours le rôle, le métier de l'interprète. La blouse blanche permet à l'interprète d'être repéré comme étant un professionnel de l'hôpital. Une interprète l'exprime : « *ça permet une immédiateté de compréhension de la situation* ». Les informations sont données plus facilement avec la blouse blanche expliquent les interprètes. La blouse blanche est un véritable laissez-passer. Cela « *me permet de ne pas avoir à expliquer encore plus que ce que j'ai expliqué par rapport à qui je suis, pourquoi ?* », indique une autre interprète. L'interprète n'est plus vu et perçu comme une personne bénévole. La blouse blanche permet de mettre en avant son statut : professionnel de l'hôpital. Alors, l'interprète est-il transparent ? Puisqu'il se fond dans la masse. Deux points doivent être abordés. Tout d'abord, à trop être pris pour être un travailleur hospitalier, il y a parfois des méprises. « *Le personnel hospitalier, lui, nous demande souvent : « et sinon vous faites quoi ? ». Parce qu'ils nous prennent pour une infirmière* ». L'interprète est parfois associée au statut d'infirmière. L'interprète travaille à l'hôpital et va aux rendez-vous avec des patients. Quels sont les professionnels qui accompagnent les patients lors des rendez-vous ? Seules les infirmières semblent les principales autorisées.

Le second « groupe » d'interprètes refusent de porter la blouse blanche. Une interprète s'est vu demander de la mettre. Mais, elle a refusé. Elle explique que l'argumentation n'a pas été longue car elle ne fait pas partie des soignants. C'est une des raisons pour lesquelles, elle pense ne pas être

obligée de la mettre. Les explications défavorables lors des entretiens se ressemblent. Le refus d'être associé au personnel hospitalier est l'argument principal.

Les interprètes qui sont défavorables au port de la blouse se sont tout d'abord mis à la place du patient. Comme nous l'avons cité précédemment, le patient se trouve en face d'un professionnel de la santé et un professionnel de la langue. A cette situation s'ajoute parfois un inter-médiateur¹⁰³. C'est pourquoi, les interprètes estiment que cela peut jouer sur la situation. Le côté impressionnant est évoqué. Le fait d'avoir trop de blouses blanches en face du sourd. « *Visuellement tu es à côté du médecin, tu as une blouse blanche comme lui* ». Le sourd a donc au minimum deux professionnels en blouse blanche. Lors d'une consultation médicale, le patient se retrouve face au praticien. Ici, le patient étant sourd, la situation est autre. La relation qui est habituellement créée est ici impossible. L'interprète, le patient et le praticien sont présents. Chacun avec une mission précise. Sur les deux, un n'est pas soignant. Il est présent seulement pour interpréter, certes dans un hôpital, mais son travail n'est pas de diagnostiquer. C'est pourquoi, certains interprètes pensent que cela peut fausser la situation. Tout d'abord lors du rendez-vous, mais également après celui-ci.

Que se passe-t-il après le rendez-vous ? Combien de fois les patients demandent à l'interprète de confirmer ou de répondre à une question ? Celle-ci est souvent en rapport avec l'ordonnance qui vient juste d'être prescrite. « *Je pense aussi dans la tête de la personne sourde qui vient consulter un médecin, il te voit en blouse blanche. Et après ? Quand elle sort du rendez-vous, si elle pose une question, elle pose une question à qui ? À la blouse blanche ou à l'interprète ?* ». L'interprète en portant la blouse blanche endosse les symboles qui s'y réfèrent. La blouse blanche est synonyme du personnel de l'hôpital. C'est ce personnel qui répond aux questions médicales. « *C'est ça aussi quand tu endosses du coup le vêtement d'un code vestimentaire quelconque, t'es censé aussi répondre aux questions qu'on va pouvoir te poser dans le domaine que tu viens juste de traduire* ». La situation d'interprétation est terminée. Cependant, l'interprète doit être vigilant. Il doit conseiller au sourd de retourner voir le professionnel de santé et l'interprète garde sa posture professionnelle.

Dans la première partie, nous avons vu qu'« au sein du groupe au travail, le vêtement est l'élément essentiel qui participe à la distinction des grades et statuts »¹⁰⁴. C'est ce que reprochent les

103

Un inter-médiateur est généralement sourd. Il peut participer à un rendez-vous. Son rôle est de laisser le sourd s'exprimer. Cependant, il doit essayer de savoir si celui-ci a compris ou non le message. Si ce n'est pas le cas, il a pour fonction de réexpliquer le message. L'interprète traduit donc les deux personnes sourdes vers le français. La place de l'inter-médiateur est positionné à côté du sourd. Tandis que l'interprète est en face et un peu en retrait de l'entendant.

104

P. Lhez (1995), *De la robe de bure à la tunique pantalon. Étude sur la place du vêtement dans la pratique infirmière*, Inter éditions, 1995, Paris, p.146.

interprètes qui ne veulent pas la porter. La blouse est un uniforme. Uniforme de l'hôpital qui peut être terrifiant selon certains interprètes car : « *Cela assoit une espèce de pouvoir et je n'ai pas envie d'aborder les gens comme ça* ». Être sans la blouse blanche c'est être en civil. Donc, de se positionner du côté des patients. La mettre implique par ailleurs que l'interprète impose une autorité. C'est cette distinction vestimentaire qui assoit un pouvoir. Le patient peut se sentir inférieur. Il doit se soumettre « à la blouse blanche ». C'est un ordre établi, puisqu'« il serait pourtant erroné de croire que le vêtement n'aide que les stratégies visant à gagner du pouvoir sur les statut des soignants. Plus graduellement, il les aide aussi à prendre du pouvoir sur les soignés »¹⁰⁵ .

Au regard de toutes ces explications, il existe cependant un certain mal-être. Nous avons vu les interprètes qui n'y voient pas d'inconvénients. Pour les autres c'est un véritable problème. A cela il faut ajouter les interprètes qui n'arrivent pas à trancher. Certaines ont exprimé une solution. Pour eux, il pourrait y avoir un entre-deux. Une place moins tranchée serait-elle possible ?

Une solution au non port de la blouse serait le badge. Pouvoir être reconnu des personnels de l'hôpital et des patients, mais ne pas être confondu avec le médecin ou l'infirmière. Ainsi, serait la posture envisagée par certains interprètes. D'un point de vue : « *Je pense qu'il y a peut être un autre moyen de s'identifier autrement que par la blouse blanche. Je sais pas il peut y avoir un système de badge* ». Celui-ci permettrait aux employés de l'hôpital de comprendre que l'interprète est un professionnel. Ceci pourrait s'appliquer aux interprètes extérieurs à l'hôpital, mais qui sont amenés à y travailler. Les sourds identifient rapidement les interprètes qui travaillent pour l'hôpital et, en plus, pourraient identifier rapidement les autres interprètes. Le badge est « neutre ». Il ne prend pas position pour un statut, soignant ou soigné. Il identifie l'interprète comme un professionnel à part entière. Il est informatif. Le badge est une solution possible parmi d'autres, pour les interprètes qui ne savent pas comment se positionner. Cette discussion est ouverte, badge ou autre forme de reconnaissance qui reste neutre par rapport au soignant et au soigné.

Nous avons vu les conséquences ou non de choisir de porter la blouse blanche et la place de l'interprète qui choisi de la porter. Il existe également d'autres cas qui nécessitent une seconde peau spécifique. Regardons de quoi il s'agit.

3.2 Concernant le syndrome d'Usher

105

P. Lhez (1995), *De la robe de bure à la tunique pantalon. Étude sur la place du vêtement dans la pratique infirmière*, Inter éditions, 1995, Paris, p.146.

Les sourds comme les entendants sont atteints de problèmes visuels. Toutefois, il arrive parfois que les sourds soient atteints d'un syndrome particulier : le syndrome d'Usher. Cette difficulté associée à la surdité peut engendrer des modifications visuelles. La personne sourde peut voir son champ visuel rétréci. L'interprète doit s'adapter à cette situation. Nous allons revenir plus précisément sur ce symptôme, puis nous verrons les différentes exigences que cela engendre.

Pour expliquer ce symptôme, nous avons cherché dans des manuels de médecine. Mais, peu d'informations sont données. Lorsque c'est le cas, elles ne sont pas toutes compréhensibles. C'est pourquoi, nous avons décidé de rédiger cette partie avec l'aide du site du CRESAM¹⁰⁶. C'est C.H. Usher, ophtalmologiste anglais, est le premier à décrire cette maladie en 1914. « Elle associe une surdité et des troubles de la vision dus à un mauvais fonctionnement de la rétine (rétinite pigmentaire) ». C'est une maladie d'origine génétique. Il en existe trois sortes¹⁰⁷. Les symptômes de cette maladie sont les suivants : baisse de l'acuité visuelle, gêne lorsque la luminosité baisse, le champ visuel se réduit. Ce dernier implique que les interprètes doivent signer dans un cadre spatial réduit. Les auteurs¹⁰⁸ indiquent qu'« ils apparaissent progressivement même si leur prise de conscience est parfois brutale¹⁰⁹ ». Une gêne réelle est occasionnée par ce syndrome pour les sourds. L'interprète doit-il changer quelque chose de précis dans sa vêtue professionnelle ?

Les interprètes doivent s'adapter à cette situation particulière. Certains sont susceptibles d'en rencontrer plus souvent. Il faut penser aux interprètes travaillant dans les unités d'accueil des personnes sourdes, mais, pas seulement. Il est possible pour les interprètes de traduire pour ces personnes dans diverses situations. Dans ce cas précis, une interprète indique : « *si on travaille avec des personnes qui sont sourdes aveugles, on suit vraiment ce que les gens vont nous dire. Est-ce qu'il va falloir quelque chose de clair, de sombre* ». Être habillé en sombre est une des directives les plus demandées, afin de pouvoir mettre en avant les contrastes. Les mains et le visage doivent être différenciés par rapport à la tenue de travail.

106

Centre de Ressources Expérimental pour Enfants et Adultes Sourds-Aveugles et Sourds Malvoyants (CRESAM).

107

Cf annexe, tableau expliquant les trois types du syndrome d'Usher.

108

Souriau J. (directeur), Bonneau D. (généticien), Barreteau-Vezzoli C. (psychiatre), Challe G. (ophtalmologiste), Gohler C. (ORL), Aguirre B. (professeur d'enseignement spécialisé), Besson J-M. (éducateur spécialisé), Provost P. (aide médico-psychologique), Letissier C. (instructrice en locomotion et avéjiste) Le Page A. (spécialiste des aides techniques) en sont les auteurs.

109

Selon le Centre de Ressources Expérimental pour Enfants et Adultes Sourds-Aveugles et Sourds Malvoyants (CRESAM), juin 2001, sous la direction de Jacques Souriau.

<http://www.cresam.org/syndromeusher2.htm>

Cependant, il arrive que ça ne soit pas le cas. Cette indication est très importante. A. Bernard & al indiquent :

« Afin que les signes soient mieux perçus et plus contrastés, le port de vêtements foncés est généralement conseillé. Cependant, en fonction de l'atteinte spécifique de la personne sourde, il peut également être recommandé de porter au contraire des vêtements très clairs. Il est donc

important que l'interprète ait connaissance des besoins spécifiques des usagers ¹¹⁰ ».

Donc, le dogme selon lequel tout interprète doit s'habiller en noir ou en sombre pour un sourd atteint d'un syndrome Usher n'est pas toujours à suivre. La gêne visuelle implique que l'interprète se soucie plus spécifiquement de sa seconde peau. Le principal objectif est de ne pas encombrer visuellement cette personne. Le vêtement de travail de l'interprète doit s'adapter autant que possible à la personne. Cependant, il arrive que l'interprète ait à traduire pour plusieurs sourds atteints de ce syndrome. Dans ce cas, il doit être compréhensible du plus grand nombre. Il peut demander si des directives ont été spécifiées. Le vêtement doit être repensé. De plus, le fond de la pièce doit également être pris en compte. « *On sait que de toute façon, ils vont être gêner par ce qui les environne au niveau visuel. [...]. Sur un fond noir, cela ne pose pas de soucis, puisque c'est pour permettre la meilleure compréhension* ». Une autre interprète indique que lors d'une conférence sur les personnes sourdes atteintes du syndrome d'Usher, un fond noir avait été mis spécialement en place. Si l'interprète n'est pas sûr, il peut questionner le sourd. « Si cette information est impossible à obtenir, ou si les personnes ne souhaitent pas la fournir, l'interprète doit, bien sûr, respecter ce choix et essayer de s'adapter au mieux ¹¹¹ ». Il faut être très délicat, puisqu'il arrive que la personne ne se sache pas porteuse de ce symptôme. En cas de doute une question, justement posée à la personne concernée, renseigne l'interprète.

Nous avons vu que le fait d'avoir ce syndrome pouvait entraîner différentes conséquences. Plus haut a été précisé que les interprètes les plus concernés sont ceux qui travaillent à l'hôpital. C'est pourquoi, nous allons voir cette situation plus précisément.

Traduire à l'hôpital pour des patients sourds avec le syndrome Usher

Nous avons recueilli plus de propos d'interprètes travaillant dans les unités d'accueil et de soins pour les patients sourds. Ayant eu une expérience plutôt « négative », les interprètes et les inter-

110

Bernard A. & al. (2007), *L'interprétation en Langue des Signes*, PUF, Paris, p. 165.

111

Ibid, p. 165.

médiateurs d'un des pôles se sont concertés. Ils ont donc choisi de se procurer des blouses blanches. Cependant, cette expérience n'est connue que dans un seul pôle. Il n'y a pas de réglementation précise entre eux puisqu'ici, la question de l'hygiène n'est pas en lien. Mais alors, l'uniforme de l'interprète à l'hôpital est remis en question. En quoi le fait d'interpréter pour les sourds Usher induit-il des changements ?

Tout d'abord, la blouse en elle-même est différente. Sa couleur est modifiée. C'est le bleu qui est choisi. La raison du port de cette blouse est qu'elle permet à la personne de percevoir plus les contrastes. Sa forme est également à reprendre. Il ne s'agit plus d'une blouse blanche. Celle qui aborde généralement des manchettes et des pressions devant. Ici, il s'agit d'une blouse comme celle des chirurgiens. *« C'est la blouse que t'attaches derrière. Tu l'enfiles comme une blouse d'écolier. Elle est resserrée avec des élastiques en bas des poignets. Elle fait pas blouse de travail, comme celle que j'ai maintenant »*. C'est une blouse plus épaisse et plus longue.

Or, malgré cette initiative, les interprètes ne l'utilisent pas toujours. Tout d'abord, comme nous l'avons vu le patient n'est pas toujours au courant de son symptôme. *« Les problématiques avec les patients Usher, [...], c'est notamment des gens qui ne se rendent pas compte de leur maladie »*. Cette nouvelle blouse ne se fond pas dans l'univers hospitalier. Au contraire, elle se démarque. *« Il y a des personnes sourdes aveugles qui viennent de plus en plus au pôle. [...] C'est un peu délicat : « attendez, vous avez Usher, je vais chercher ma grosse blouse »*. Le fait d'arborez cette blouse ne permet pas de passer inaperçu. Elle se remarque trop dans cet espace « aseptisé ». Seuls les personnes qui se rendent au bloc en ont une semblable par la forme.

C'est pourquoi, parfois, les interprètes choisissent une autre solution : *« il suffit d'enlever notre blouse. Si on est forcé en-dessous et bien ça suffit »*. Nous avons vu que les patients ne sont pas toutes au courant de leur maladie. C'est parfois pendant la consultation que le patient exprime une gêne. Il peut demander que les interprètes et inter-médiateurs enlèvent leur blouse blanche. S'il préfère un fond sombre, alors la situation peut être améliorée. Le vêtement peut avoir une incidence sur la situation d'interprétation.

Elle peut également mettre mal à l'aise un patient. *« Il y a quelque chose de fort au niveau du symbole, au niveau de ce que cela représente »*. Le patient peut se demander pourquoi les blouses blanches n'ont pas été mises, alors que pour les autres patients c'est le cas. Certains interprètes choisissent des solutions plus souples, comme indiquer qu'il fait chaud. *« Il faut être un peu plus délicat, que ce soit un peu plus souple. Car, cela peut avoir une incidence surtout par rapport aux patients »*. A l'inverse, les professionnels qui les côtoient n'ont jamais fait de réflexions particulières

sur ce sujet. Ceci concerne les interprètes portant habituellement la blouse blanche. La question ne se pose pas si l'interprète ne revêt pas la blouse en temps normal. Les autres professionnels n'ont pas d'indications sur le fait que le patient sourd est atteint du syndrome d'Usher. Ici, il s'agit des professionnels de l'hôpital n'ayant pas connaissance de cette maladie.

Il convient de noter que l'interprète, suivant la situation d'interprétation, peut être amené à se vêtir d'une manière précise. L'uniforme dans son sens premier a été cité, à savoir, celui qui est porté par un groupe particulier et ceci pour les raisons abordées précédemment. Mais, l'uniforme peut dans un autre sens être issu des vêtements ordinaires. Et en cela, ils sera porté par une majorité. Est-ce le cas pour les interprètes dans la vie de tous les jours ?

3.3 L'uniforme au quotidien ?

Nous avons pu voir que les interprètes se vêtent d'une seconde peau¹¹², d'un vêtement de travail. En fonction de la situation d'interprétation, du public, du lieu..., l'interprète se vêt en conséquence. Mais si la problématique du mémoire est reprise, la question n'est pas entièrement résolue. Il manque à cette problématique un élément, une question. L'interprète porte-t-il un uniforme ? Existe-t-il un uniforme d'interprète ? C'est cette question qui sera abordée dans cette partie. Il existe bien sûr des cas spécifiques comme la blouse blanche, les uniformes pour se protéger etc. Cependant, qu'en est-il dans la vie de tous les jours au travail ? Pour cela, nous allons reprendre des informations de la toute première partie. Ainsi, nous essaierons de répondre à cette question. Les normes et les codes du métiers seront abordés. S'il ne sont pas respectés, qu'arrive-t-il ? Quelles sanctions peut « encourir » l'interprète ?

3.3.1 Les normes

Reprenons la définition de la norme. Selon le dictionnaire d'éthique et de philosophie morale, la norme se découpe en trois axes. Le premier étant l'axe impératif. La norme est quelque chose qui est permis. Elle impose quelque chose d'obligatoire ou l'interdit. La norme est également définie sous un axe appréciatif. Ce sont les sentiments des individus qui entrent en jeu. Les êtres humains vont eux mêmes juger, Ils vont indiquer ce qui est correct ou ce qui ne l'est pas. Le dernier axe est descriptif : « les normes sont les manières d'êtres, d'agir, de penser, de sentir les plus fréquentes ou les plus répandues dans une population donnée¹¹³ ». Les normes dans toutes les professions

112

Cf partie 2 La seconde peau des interprètes.

113

Canto-Sperber M. (1996), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Presses Universitaires de France, Paris, p.1054.

indiquent les bonnes conduites à suivre. Pour résumer : « la régulation des comportements, des modes de fonctionnement de la société, des institutions et des groupes sociaux s'opère au nom d'une éthique, en référence à des valeurs morales. La norme dicte ce qu'il faut faire ou ne pas faire, ce qu'il est bien ou mal ¹¹⁴ ».

Les normes viennent des autorités dites légitimes et des individus. C'est pourquoi, la plupart d'entre eux estiment que cela est normal, logique. Pour les interprètes, ce serait inhérent à la profession. Il subsiste toutefois un certain inconfort.

D'où viennent les normes ? « Soit les normes viennent d'entités qui surplombent l'individu (Dieu, nature ...), soit elles viennent des individus, quand ils interagissent entre eux et se rendent compte que ces interactions ont besoin de régulations ¹¹⁵ ». Donc, la norme a un caractère pleinement social. C'est une catégorie propre au social, puisqu'elle régule la société. « Elle préside à la définition de la vie en société; elle règle la vie sociale ¹¹⁶ ». Les interprètes sont des individus de la société. Eux aussi proposent et imposent des normes. Le but étant de créer un collectif, un groupe. Celui-ci doit être uni pour que ces normes s'appliquent. « Les règles sont produites par les acteurs eux-mêmes. Elles mobilisent leur subjectivité et engagent leur identité à la recherche d'une précaire cohésion sociale ¹¹⁷ ». Chaque interprète le ressent et l'applique : « *nous c'est un vêtement de tous les jours mais il faut faire attention. Nous n'avons pas la blouse, mais nous avons quand même un vêtement* ». Certains interprètes en sont conscient. Ils expliquent que les normes sont présentes partout. Les interprètes n'échappent pas à ces normes. Cette norme est désirée et/ou légitime. Des interprètes se fixent des règles : « *si c'est dans un cadre vraiment formel, si c'est plus d'une heure là je mets « l'uniforme » : très sombre, bleu marine* ». Les normes du vêtement de travail de l'interprète évoquées sont sur les coloris. « La couleur se définit d'abord comme un fait de société. C'est la société qui « fait » la couleur, qui lui donne sa définition et son sens, qui construit ses codes et ses valeurs, qui organise ses pratiques et détermine ses enjeux ¹¹⁸ », explique M. Pastoureau. L'humain vit en société, l'interprète en fait partie. L'enjeu de la couleur, dans la profession, est visuel. L'interprète tend vers la transparence visuelle (les couleurs criardes sont

114

Durand C. & Pichon A. (2003) , *La puissance des normes*, L'harmattan, Paris, p.11.

115

Livet P. (2006), *Les normes*, Armand Colin, Paris, p.43.

116

Durand C. & Pichon A. (2003) , *La puissance des normes*, L'harmattan, Paris, p.11.

117

Ibid, p.15.

118

Pastoureau M. (2006), *Bleu, histoire d'une couleur*, Éditions du seuil, paris. p8

évitées). De plus, l'interprète se restreint concernant son vêtement de travail (la plupart des rayures et des motifs la plupart ne sont pas autorisés). L'interprète suit des normes vestimentaires, plus spécifiquement concernant les couleurs, les motifs. Les matières sont un autre aspect du vêtement. Certaines matières sont-elles plus gênantes que d'autres ? Un autre paramètre de ces normes pour l'interprète est la forme du vêtement. Plusieurs interprètes ont évoqué des manches qui ont été encombrantes. Soit elles étaient trop évasives, soit des lacets tombaient et brouillaient la vue des personnes. M. Pastoureau ajoute : « la couleur du vêtement peut être mise en relation avec les lieux et les activités, avec les temps forts de l'existence [...], avec les moments de l'année [...] ou bien avec les circonstances de la journée ¹¹⁹ ». La couleur est donc l'aspect essentiel de cette norme vestimentaire. Mais il en existe une autre : les formes. Le paramètre matière ne peut être étudié. Nous n'avons pas eu d'expériences concernant ce dernier point.

Cette norme vestimentaire s'impose-t-elle aux interprètes ou se l'imposent-ils ? Les deux, peut-on répondre. Tous les interprètes s'imposent cette norme. Seulement, ils le ressentent différemment. Pour certains, la question ne se pose pas. « *Après, je juge pas ça comme étant une contrainte, de devoir par exemple me mettre en noir pour une conférence. [...]. Je me dis que c'est normal pour moi* ». Comme l'indique ces propos : « la plupart des normes ne sont pas perçues comme une contrainte dans la mesure où elles sont intériorisées par le sujet ¹²⁰ ». Ils se l'imposent et l'imposent aux autres interprètes. Dans plusieurs entretiens, des interprètes indiquent qu'elles n'ont pas de soucis avec ses normes vestimentaires. Elles font parties intégrante de leurs habitudes vestimentaires. Mais, elles ajoutent que pour les interprètes ne les suivant pas ou un ayant un style vestimentaire particulier, il serait approprié de les respectées. Ces normes guident nos gestes, nos activités. « La plupart d'entre elles ne sont pas présentes à notre conscience sous une forme explicite ¹²¹ ». Autrement dit, la norme vestimentaire se veut implicite. Or, certains interprètes arrivent très bien à suivre cette norme. Pour d'autres, cela peut être plus difficile. « *On est pas là pour se faire remarquer. Faut essayer de se fondre. Puisque le métier veut qu'on se fonde dans le décor* ». *Le but n'étant pas de se faire remarquer. Mais bien de tendre vers la transparence.* Une autre se décrit au travail : « *je pense que je suis dans le moule, je ne fais pas de vagues au niveau du vêtement* ». Néanmoins, tous les interprètes ne peuvent pas être satisfaits de ces normes.

Comme nous l'indique Q. Bell :

119

Pastoureau M. (1996), *Couleurs, images, symboles. Études d'histoire et d'anthropologie*, Éditions le léopard d'or, Paris, p.33.

120

Durand C. & Pichon A. (2003), *La puissance des normes*, L'harmattan, Paris, p.11.

121

Livet P. (2006), *Les normes*, Armand Colin, Paris, p.1.

« La norme vestimentaire, loin d'être conçue pour convenir à tout le monde, ne présente même pas un niveau moyen de beauté ou d'utilité. Ce n'est pas qu'on exige de certains qu'ils sacrifient une partie de leur confort ou de leur beauté afin qu'une norme uniforme s'applique à tous (du moins en général), mais on attend de tous et de chacun qu'ils acceptent un certain niveau d'inconfort et de désagrément, non parce que cela présente des avantages pratiques pour qui que ce soit, mais parce que cela sert un idéal ¹²² ».

Une autre interprète illustre ce propos. Elle a choisi de se conformer avec un vêtement confortable, qui lui permette de se fondre dans la majorité. Elle insiste sur le fait que son vêtement de travail est standardisé. Cette norme vestimentaire entraîne des conséquences. La majorité des interprètes se ressemblent visuellement. Un autre paramètre a été oublié : les catégories socio-professionnelles ¹²³. Comme vu dans la première partie le vêtement est langage. « l'appartenance vestimentaire ne représente pas en soi un stéréotype mais plutôt un sous-stéréotype dont on ne connaît pas vraiment le contenu. Il se rattache à des stéréotypes tels que la classe sociale [...] ¹²⁴ ». Une interprète le justifie. Selon elle, les normes sont présentes partout. Ainsi, les interprètes sont pour la plupart issus d'une catégorie sociale semblable. C'est pourquoi, les styles vestimentaires sont peu diversifiés. Hormis leurs origines sociales, les interprètes ont obtenu un niveau d'étude équivalent. Ainsi, ils accèdent à une place dans la société qui leur est définie. Celle-ci pouvant également influencer leurs vêtements de travail. La catégorie socio-professionnelle influence les normes vestimentaires. Ceci dès le Moyen-Age, comme l'indique M. Pastoreau. Selon lui, les normes vestimentaires sont des trois ordres : économique, morale et sociale-idéologique. Cette dernière instaure jusqu'au XVIIIe siècle, « une ségrégation par le vêtement, chacun devant porter celui de son sexe, de son état et de son rang. Tout est réglementé selon les classes et les catégories socio-professionnelles ¹²⁵ ».

Ici, peut être posée la question : est-ce que tous les interprètes abordent un style vestimentaire, en dehors du travail, similaire ?

122

Bell Q. (1992), *Mode et société. Essai sur la sociologie du vêtement*, PUF, Paris, p.20.

123

Aussi appelées C.S.P.. Selon l'INSEE : « La nomenclature de catégories socioprofessionnelles (CSP) a été conçue par l'Insee en 1954. L'objectif était de classer les individus selon leur situation professionnelle en tenant compte de plusieurs critères : métier proprement dit, activité économique, qualification, position hiérarchique et statut ». www.insee.fr, consulté le 23 août 2010.

124

Bourcereau C. (1994), *Influence de l'apparence vestimentaire et du sexe d'une personne sur le jugement et le comportement d'autrui*, Mémoire UCO IPSA, Angers, p.23.

125

Pastoreau M. (1996), *Couleurs, images, symboles. Études d'histoire et d'anthropologie*, Éditions le léopard d'or, Paris, p.34.

Cette norme et ses différents paramètres ne sont pas suffisants pour expliquer la problématique. Celle-ci doit être reprise : « en fonction de la situation d'interprétation, comment et pourquoi l'interprète se conforme-t-il au « moule » imposé par les codes et les normes du métier? ». « Le vêtement n'est pas une réalité individuelle mais une réalité institutionnelle, qui obéit à des normes, qui est soumise à des codes ¹²⁶ ». Les codes sont également à prendre en compte. C'est ce que nous allons voir à présent.

3.3.2 Les codes de pratiques vestimentaires

Ces codes servent à rassembler. Un code vestimentaire est suivi, appliqué et accepté car il va pouvoir rassembler des individus. Puisque « l'une des caractéristiques de l'habillement, c'est « le dépassement de soi », et donc « la sortie vers les autres » ¹²⁷ ». L'homme se présente aux autres et se représente. Les interprètes suivent également cette démarche ¹²⁸. Ce partage des pratiques vestimentaires permet une communication. Nous allons voir que selon l'ambiance, la situation d'interprétation, l'interprète suit cette norme.

Les communications non verbales « apportent trois types d'informations : des informations sur l'état affectif et pulsionnel de l'émetteur, sur son identité et sur le milieu extérieur ¹²⁹ ». L'interprète, suivant le message qu'il veut faire passer, transmet un message. Une interprète explique que le vêtement est langage. Suivant ses envies et ses rendez-vous, elle choisit d'être rassurante, marrante, stricte ou transparente. En fonction de ses aspirations, l'interprète choisit un code vestimentaire approprié. D'autant plus, s'il veut avoir une expérience dans un domaine précis. A ce moment là, l'interprète se conforme aux codes. « *Je crois que quand on est interprète et qu'on essaye d'aller dans des lieux où la représentation est importante et qu'on essaie de faire sa place là-dedans, on fait attention* ». Elle cite l'exemple d'un interprète qui voudrait s'orienter vers un parcours où il apparaît à la télévision. Selon elle, il s'habillera en conséquence. J. Maisonneuve et M. Bruchon-Shweitzer rajoutent : « ils constituent probablement un système de signes dans lequel nous sélectionnons les messages que nous voulons et pouvons émettre sur nous-mêmes (humeur,

126

Ibid, p.32.

127

Najar S. (1995), « Comportement vestimentaire et identification au pluriel », *Société*, n°50, pp 399-406.

128

Cf annexe croquis « le jour de l'entretien ».

129

Corraze J. (1983), *Les communications non-verbales*, PUF, Paris, p.68.

personnalité, statut, profession, attitudes sociales, etc.)¹³⁰ ». La personnalité, l'identité de l'interprète ressort toujours.

Voici un conseil d'une interprète : « *il faut pas qu'un interprète qui aurait un style bien particulier s'interdise des choses de précis. Mais, il faut qu'il soit conscient justement s'il ne le s'interdit pas ; ça peut induire des choses peut être dans sa traduction ou dans le regard des personnes qui vont être traduites* ». Ce qui sera induit pourra être soit positif, soit négatif. C'est pourquoi, il faut s'approcher des codes vestimentaires dans lesquels l'interprète traduit. Si ce n'est pas le cas, la situation pourra être faussée. C'est pour cela que les codes vestimentaires sont respectés par la plupart des interprètes.

Les situations d'interprétations varient comment l'interprète peut-il se vêtir ? « *la tenue vestimentaire du matin dépend de l'enjeu de la situation* », explique une interprète. Suivant la situation et sa spécificité, l'interprète peut être amené à respecter d'une manière plus précise les normes et les codes vestimentaires. L'entretien d'embauche est l'exemple le plus souvent cité durant les entretiens. Dans cette situation, une interprète indique qu'elle s'habille correctement, car le sourd vient demander un travail, etc. C'est pourquoi, l'interprète renvoie également l'image du sourd auprès de l'entendant. L'autre exemple énoncé par les interprètes est la conférence. Dans ce cas, les interprètes respectent le fait qu'il peut y avoir un enjeu pour les sourds. l'interprète n'est pas seul. Il travaille pour minimum deux personnes. A l'inverse, il peut interpréter pour une grosse assemblée. C'est l'interprète qui est visible à cet instant. Ce n'est pas lui qui produit le message. Mais, c'est lui qui le transmet. C'est bien selon la situation, l'ambiance que l'homme se vêt. « Dans nos sociétés le corps tend à devenir une matière première à modeler selon l'ambiance du moment. Il est désormais pour nombre de contemporains un accessoire de présence, un lieu de mise en scène de soi. La volonté de transformer son corps est devenue un lieu commun¹³¹ ». Le lieu d'interprétation est bien une des préoccupations de l'interprète : « *je réfléchis à ce que je fais dans la journée. Où est-ce que je vais ? Quelles sont les personnes susceptibles de rencontrer ? Est-ce que c'est exclusivement féminin, masculin, mélangé ? Est-ce que les gens vont pouvoir dévier par rapport à ma tenue professionnelle ou pas ?* ». Tous ces éléments sont à prendre en compte pour l'interprète.

Bien sûr, il arrive que des interprètes ne se plient à cette norme. Ces modifications vestimentaires « hors norme » sont-elles une façon de se « penser unique »? Comme l'indique D. Le

130

Maisonneuve J. & Bruchon-Schweitzer M. (1981), *Modèles du corps et psychologie esthétique*, PUF, Paris,

p.1.

131

Le Breton D. (2002), *Signes d'identité. Tatouages, piercings et autres marques corporelles*. Éditions Métaillié, Paris, p.7.

Breton : « Elles provoquent le regard, elles accrochent un look, et attirent donc l'attention. Elles sont une forme radicale de communication, de mise en valeur et en évidence de soi pour échapper à l'indifférence¹³² ». Une interprète indique qu'il ne faut donc pas tout se permettre : « *le vêtement de travail a aussi une fonction et un code social. Dans le sens, où nous n'allons pas traduire dans un collège ou lycée habillés pareil que dans une réunion d'informaticiens ou de jeunes cadres dynamiques. C'est en cela qu'il y a des choses à éviter* ». Mais, pourquoi si peu d'interprètes se permettent-ils des « écarts » vestimentaires ?

3.3.3 Les sanctions

Le terme « sanction » doit être clarifié. « Par sanctions, il ne faut pas entendre simplement les peines infligées par un tribunal et appliquées avec l'aide de la police et de gardiens de prison, les privations de liberté ou les amendes. Il faut aussi entendre ces formes de sanctions plus diffuses et non codifiées que sont les réputations devenues défavorables et la réprobation des autres membres de la société¹³³ ».

Dans la profession, ce sont les autres interprètes qui jugent leurs collègues, sans oublier les sourds eux-mêmes. Il existe un jugement par les pairs, les clients. La communauté sourde peut être évoquée. Dans ce cas, il convient de penser aux entendants. C'est ce que nous réalisons tous sans forcément le vouloir.

La sanction pour les interprètes est la contrainte. Contraintes personnelles et collectives. Car : « de chacun de ses membres, la société exige un certain comportement, imposant d'innombrables règles qui, toutes, tendent à « normaliser » ses membres, [...] »¹³⁴. Nous sommes dans une société démocratique. Les individus y vivent et obéissent. M. Fize indique que nous ne commandons pas les autres, seulement nous même. Or, plusieurs interprètes en entretien ont porté un jugement sur leurs collègues, un jugement appréciatif concernant les normes vestimentaires, et parce que nous vivons ensemble, dans une société marquée par des normes et des codes. « Alors, quand bien même

132

Le Breton D. (2002), *Signes d'identité. Tatouages, piercings et autres marques corporelles*. Éditions Métaillié, Paris, p. 22.

133

Livet P. (2006), *Les normes*, Armand Colin, Paris, p.51.

134

Arendt H. (1983), *Condition de l'homme moderne*, Calman-Lévy, Moselle, p.50.

la morale aurait été, depuis toujours, immorale, nous le savons, nous réclamons, par sécurité sociale, un « code » de conduite, dignes, respectueuses, qui règlent notre comportement¹³⁵ ».

Une interprète nous explique pourquoi elle fait parfois des entorses à ces règles de conduites. «*je pense à une grosse boîte où on va bosser. On sent que ça travaille au mérite. Il y a une espèce d'uniformité des personnes là-bas ; dans leurs vêtements mais aussi dans leurs tête*». C'est pourquoi, lorsqu'elle s'y rend elle décide de ne pas être transparente. Au contraire, elle veut être visible, se démarquer.

Les sanctions ne sont pas visibles. C'est pourquoi, l'interprète peut se permettre plus de liberté que dans une autre profession où l'uniforme est imposé. Une autre raconte que quelques collègues choisissaient de ne pas porter des rayures. Mais pour le reste, ils s'autorisent tout. Les rayures étant les seules contraintes qu'ils respectent.

Mais alors peut-on parler seulement de normes vestimentaires ? Si l'on prend l'explication de P. Livet : « la normativité est plus générale que la norme, parce qu'elle n'implique pas forcément d'obligation ou d'interdiction. Un avis, un conseil, voire une suggestion, ont un aspect normatif. Cet aspect consiste en ce que ces avis et conseils nous orientent vers de tels choix plutôt que vers tel autre possible¹³⁶ ». Il ne s'agirait pas alors pour l'interprète et la profession d'une question de norme. Ici, cela serait une question de normativité. Aucun écrits, aucunes sanctions pénales ne sont adoptés pour définir ce que peut être ou pas la seconde peau des interprètes. Les normes vestimentaires sont une sous-partie de cette normativité. Les codes et les règles vestimentaires peuvent y être incluent.

135

Fize M. (2004), *Les interdits, fondements de la liberté*, Presses de la renaissance, Paris, p.54.

136

Livet P. (2006), *Les normes*, Armand Colin, Paris, p.18.

Conclusion

La deuxième question de la problématique est la suivante : existe-t-il un uniforme de l'interprète ? Deux réponses sont désormais possibles. Dans une première approche, il est convenu de répondre positivement. Pour les différentes raisons vues précédemment l'interprète est amené à se vêtir d'un uniforme. Par exemple, dans des situations où l'hygiène, la protection ou la sécurité sont recommandées. La définition de l'uniforme peut être élargie. Deviennent uniforme les tenues professionnelles qui sont très proches. Dans cette mesure, la tenue portée par les interprètes en conférence peut être assignée à l'uniforme, puisque la majorité portent une seconde peau qui est uniforme. Néanmoins, cet « uniforme » n'est pas porté continuellement. Il semble que les interprètes se voient contraints à un certain conformisme¹³⁷. Puisque : « dans le cadre professionnel, et en l'absence d'uniforme ou de vêtement de fonction proprement dits, la société attend de chacun, selon ses activités, des comportements vestimentaires appropriés¹³⁸ ». Le métier ne définit pas de règles précises concernant ce sujet. C'est donc aux interprètes de se trouver vestimentaire-ment parlant. De plus, grâce à cette seconde peau, les interprètes se retrouvent, car : « il reste néanmoins que le vêtement marque l'appartenance à des groupes sociaux¹³⁹ ». Le vêtement est une forme identitaire. Par lui, les interprètes se retrouvent entre eux. Ici, pour répondre à la problématique, c'est le terme d'uniformisation qui est retenu. F.M. Grau cite G. de Quinsac qui s'exprime ainsi : « la nouvelle uniformisation du costume, (est la) dictature du jean et du tee-shirt¹⁴⁰ ». Il est vrai que de nos jours la tenue tee-shirt-jean-basket est incontournable pour la plupart des personnes et aussi pour les interprètes. Toutefois, il est impossible de parler d'uniforme au sens propre du terme. La garde-robe contemporaine proposée est vaste. Elle recèle d'innombrables articles qui permettent une uniformisation, mais non pas des uniformes. Non plus, comme le « bourgeois des années 1850 (qui) n'avait guère le choix qu'entre une jaquette ou un veston de teintes sombres, assortis d'un pantalon¹⁴¹ ». Ce n'est plus le cas de nos jours. « Son descendant hésitera aujourd'hui, en fonction des circonstances ou de son humeur, entre un complet

137

Selon le dictionnaire Hachette illustré de 2003, p.360., (Hachette, s.v., conformisme, A.1.a) « Attitude d'une personne qui se conforme à ce qui est communément admis ».

138

Grau F.M. (1999), *Histoire du costume*, PUF, Paris, p.106.

139

Cellerlin C. (1985), *Approche méthodologique des représentations sociales appliquée au vêtement chez les jeunes*, Mémoire UCO IPSA, Angers, p.9.

140

Grau F.M. (1999), *Histoire du costume*, PUF, Paris, p.108.

141

Ibid, p.108.

de flanelle, un jean avec tee-shirt, un short, un pantalon et une chemise de coton ».

Mais alors pourquoi ce conformisme est-il de mise ? Peut-être parce que :

« [...] de nos jours une manière de se vêtir qui se soucie moins de paraître et d'actualité que de convenir à la personne de celui qui le porte, de traverser le temps et l'espace sans paraître jamais hors de propos. Cet habillement exprime-t-il une sensibilité vestimentaire commune, repose-t-il sur un sens commun, « la coutume de la majorité » pour reprendre les mots de Castiglione, au point

143

que l'on puisse le considérer comme la manifestation extérieure de la politesse actuelle ? ».

Comment respecter l'autre par sa tenue ? Dans le milieu professionnel, les interprètes côtoient directement les personnes. Le vêtement est destiné à soi et aux autres et ceci de manière consciente ou inconsciente. C'est une des raisons pour lesquelles, l'interprète se conforme à cette tendance. Le fait que le vêtement peut influencer la situation d'interprétation est à retenir. Une interprète vêtue d'une jupe trop courte ou d'un décolleté trop plongeant peut avoir des remarques pendant le rendez-vous. C'est à chaque interprète de juger ce qui est possible de revêtir ou pas. Aucun écrit n'est disponible sur la seconde peau de l'interprète. Toutefois, la pression, les normes et les codes vestimentaires sont tellement présents qu'ils forment un « cadre » informel. Cependant, il est présent dans les esprits, que ce soit de la part des sourds, des entendants ou des collègues interprètes. Les remarques, conseils, critiques peuvent être formulées. Ainsi, différentes réponses ont été amenées pour répondre à la problématique. « En fonction de la situation d'interprétation, pourquoi et comment l'interprète se conforme-t-il « au moule vestimentaire » imposé par les codes et les normes du métier ? ».

Pour aller plus loin dans la réflexion, il faudrait élargir les pistes. Sur le plan vestimentaire, au niveau professionnel, une grande majorité des interprètes se retrouvent. Il faudrait analyser leur mode de vie, leur situation, etc.. Voir et savoir si le métier influe sur la vie des interprètes. C'est tout un aspect sociologique qu'il faudrait ouvrir.

142

Ibid, p.108.

143

Blanc O. (2009), *Vivre habillé*, Klincksieck, Paris, p50.

Bibliographie

Livres :

- Arendt H. (1983), *Condition de l'homme moderne*, Calman-Lévy, Moselle.
- Bell Q.(1992), *Mode et société. Essai sur la sociologie du vêtement*, PUF, Paris.
- Blanc O. (2009), *Vivre habillé*, Klincksieck, Paris.
- Bourcereau C. (1994), *Influence de l'apparence vestimentaire et du sexe d'une personne sur le jugement et le comportement d'autrui*, Mémoire UCO IPSA, Angers.
- Cellerin C. (1985), *Approche méthodologique des représentations sociales appliquée au vêtement chez les jeunes*, Mémoire UCO IPSA, Angers.
- Corraze J. (1983), *Les communications non-verbales*, PUF, Paris.
- Crosnier J. & Brossard A. (1984), *La communication non verbale*, Delachaux&Niestlé, Neuchâtel et Paris.
- Descamps M-A. (1972), *Le nu et le vêtement*, Éditions Universitaires, Paris.
- Francequin G.(2008), *Le vêtement de travail, une deuxième peau*, Éditions Erès, Ramonville Saint-Agne.
- Fize M. (2004), *Les interdits, fondements de la liberté*, Presses de la renaissance, Paris.
- Grau F.M. (1999), *Histoire du costume*, PUF, Paris.
- Le Breton D. (2002), *Signes d'identité. Tatouages, piercings et autres marques corporelles*. Éditions Métaillié, Paris.
- Lhez P. (1995), *De la robe de bure à la tunique pantalon. Étude sur la place du vêtement dans la pratique infirmière*, Interéditions, Paris.
- Livet P. (2006), *Les normes*, Armand Colin, Paris.
- Maisonneuve J. & Bruchon-Schweitzer M. (1981), *Modèles du corps et psychologie esthétique*, PUF, Paris.
- Minmin C. (2004), *Le vêtement*, Mémoire UCO ISCEA, Angers.
- Moscovici S. (2005), *Psychologie sociale des relations à autrui*, Nathan, Paris.
- Pastoureau M. (2006), *Bleu, histoire d'une couleur*, Éditions du seuil, Paris.
- Pastoureau M. (1996), *Couleurs, images, symboles. Études d'histoire et d'anthropologie*. Éditions le léopard d'or, Paris.
- Pellegrin N. (2007), *Des habits et nous. Vêtir nos identités*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes.

Dictionnaires :

Canto-Sperber M. (1996), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Presses Universitaires de France, Paris.

Hachette (2003), Édition illustrée, Paris.

Le Code du travail (2009), 71ème édition, Éditions Dalloz, Paris.

Le Petit Robert (1984), Paris.

Périodiques – revues :

Delaporte Y. (1980), « Le signe vestimentaire », *L'homme*, Éditions EHESS n°20,

Bougnoux D. (mars-avril 1997), « La communication état des savoirs, La communication interpersonnelle, théories et modèles », *Sciences Humaines Hors Série*, pp 10-29.

Jouet J. (juin 1991), « Ce que la mode dit de la société », *Société magazine*, n°15, pp13-16.

Najar S. (1995), « Comportement vestimentaire et identification au pluriel », *Société*, n°50, pp 399-406.

Néau-Cottin M.F. (avril 2008), « La tenue professionnelle un atout dans nos relations », *Soins aides-soignantes*, n°21, pp 22- 23.

Tessier E. (2006), « il était une fois... la tenue vestimentaire des soignants », *Soins aides-soignantes*, n°12, pp 14-15.

Vincent-Ricard F. (1986), « Quand le jersey se nomme désir, le chemisier épouse le corps et le pull colle à la peau », *Autrement- L'intime protégé, dévoilé, exhibé*, n°81

Sites Internet :

www.afils.fr

<http://api.ning.com>

www.cresam.org

www.insee.fr

<http://lhomme.revues.org/sommairepersee123987.html>

www.masque-grippe-aviaire.eu

Annexes

Sommaire

| | |
|---|---|
| Questionnaire entretien | 1 |
| Croquis « le jour de l'entretien » | 2 |
| Analyse croquis | 3 |
| Code Éthique de l'AFILS | 4 |
| Différences : liaison-conférence et visio-interprétation..... | 6 |
| Tableau différents types d'Usher | 7 |